

DELEGATION DE Monsieur Stephan DELAUX

D-2018/573

Casino de Bordeaux Lac - rapport d'activité et analyse financière de l'exercice 2016 - 2017. Information

Monsieur Stephan DELAUX, Adjoint au Maire, présente le rapport suivant :

Mesdames, Messieurs,

Le Casino de Bordeaux a adressé à notre Etablissement son rapport d'activité 2016/2017 (joint en annexe). Conformément à la réglementation, ce rapport a été analysé par notre service du contrôle de gestion. Ce rapport également joint en annexe, vous est présenté. Il vous est donc demandé de bien vouloir, en prendre acte.

INFORMATION DU CONSEIL MUNICIPAL

M. le MAIRE

Monsieur DELAUX.

M. DELAUX

Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous avez entre les mains l'ensemble de ces documents. Nos services ont analysé avec soin le rapport du délégataire. Nous avons reçu, en 2017, 6 900 000 euros. C'est un établissement bien tenu et en bonne santé.

M. le MAIRE

Madame DELAUNAY.

MME DELAUNAY

Monsieur le Maire, une fois encore une délibération tout à fait pléthorique où les points litigieux sont soigneusement cachés ou n'occupent qu'un quart de ligne et j'aurais très probablement des réponses puisque vous dites, Monsieur DELAUX, que ceci a été examiné très attentivement.

Lors du Conseil du mois de novembre, j'ai posé une question tout à fait importante à laquelle je n'ai reçu, comme malheureusement trop souvent, aucune réponse. La nouvelle société qui vient en janvier 2019 opportunément remplacer la précédente, c'est rarement sans raison, conservera-t-elle bien la charge des difficultés et des litiges que nous avons mis à jour et que j'avais évoqués, mais que je vais rappeler. La question est « Oui ou non ? ». Je voudrais une réponse.

On se souvient, en effet, et je parle d'un de ces litiges qui est majeur, qu'en décembre 2015, les frais de rénovation de l'hôtel AQUITANIA ont fait l'objet pour la société actuelle d'un abattement fiscal de 4 524 186 euros en faveur de la SATB. Ce qui a été remis en cause par la revente anticipée et très opportune de l'hôtel après avoir reçu cet abattement. Le 31 octobre 2016, le Casino Barrière - écoutez-moi bien Monsieur DELAUX parce que c'est très précis, et très ennuyeux, j'en conviens - s'est engagé à reverser au plus tard le premier semestre 2017 la somme 1 810 000 euros calculée, aux dires du concessionnaire, au prorata de la durée non exploitée de l'hôtel PULLMANN, ce qui devait correspondre au 6/15^e des 4,5 millions d'euros. Ce qui n'est pas une paille. La régularisation en faveur de la Ville et de sa part communale, c'est ce dont je parlais tout à l'heure, n'a toujours pas eu lieu, alors que celle-ci, la Ville, est en recherche de recettes fiscales, ce que l'on comprend bien. Et je ne vois pas dans la délibération présentée aujourd'hui la moindre évocation de ce sujet, c'est-à-dire la dette qu'a la société vis-à-vis de notre municipalité.

À la suite d'un courrier que nous avons fait aux services fiscaux, une proposition de rectification fiscale a été faite au Casino Barrière, lequel casino conteste tant sur le fond qui est pourtant limpide que, compte tenu des intérêts de retard appliqués sur la somme demandée, conteste cette rectification fiscale. Les intérêts de retard d'ailleurs concernent également la Ville puisque celle-ci aurait dû recevoir la quote-part du dégrèvement de la société contractante. La SATB actuellement, c'est cela qui fait l'objet d'un quart de ligne, engage une procédure contentieuse avec l'administration fiscale ; procédure qui a toute chance de repousser la créance après la prise de responsabilité de la nouvelle société. C'est pourquoi la question que je posais en novembre est si importante, car si ce n'est pas le cas, si la nouvelle société n'a pas hérité légalement des difficultés en cours, eh bien, cette créance tombera au bénéfice de la société Barrière. C'est véritablement une somme importante et un point important qui engage la loyauté que je veux espérer de la société Barrière, c'est-à-dire le fait que, même si son recours retarde la créance, la nouvelle société s'en chargera. Ceci est vraiment tout à fait majeur. Si je n'ai aujourd'hui aucune réponse à cette question, j'avoue que je serai complètement dans le désarroi et la difficulté. Cette question engage des centaines de milliers d'euros, et nous ne savons pas ce qu'il en est, si ce n'est que la société Barrière a un recours. Quel recours nous restera-t-il si nous n'avons pas de réponse, et si cette créance tombe ? Que devons-nous faire ? Il n'y avait pas eu non plus d'écho de cette question dans notre quotidien régional. J'avais constaté même avec beaucoup, en étant particulièrement choquée, que le jour même du précédent Conseil municipal où cette question se posait, il y avait eu une publicité de deux pages pour le Casino Barrière dans le journal SUD-OUEST. Et tout cela est extrêmement gênant, et je voudrais, Monsieur DELAUX, que vous nous disiez ce qu'il en est, et ce que vous comptez faire pour récupérer la créance due à la Mairie.

M. le MAIRE

Pas d'autres remarques ? Monsieur DELAUX.

M. DELAUX

Oui, Madame, vous avez bien résumé la situation, à savoir le face à face qu'il y a, aujourd'hui, entre la société Barrière et les services fiscaux. Vous avez tort de dire qu'il n'y a rien dans ce rapport parce que la créance potentielle de la Ville de Bordeaux est mentionnée. Elle est de 675 000 euros au titre des 15 %, ce qui évidemment n'est pas rien.

Je vous rappelle que la Ville de Bordeaux, le 18 octobre 2016, avait sollicité la société pour régularisation de cette situation fiscale auprès des services. Aujourd'hui, le débat est posé entre les services fiscaux et le Groupe Barrière. Bien évidemment, on peut penser que les services fiscaux voudront récupérer les sommes qui sont contractuellement et légalement dues par le Groupe Barrière. Il y a un delta sur les modalités, c'est-à-dire que l'État réclame la totalité du remboursement des avantages fiscaux. Le Groupe Barrière souhaite proratiser cela au titre des 9 ans d'exploitation de l'hôtel. Donc, nous sommes observateurs. Nous sommes des spectateurs observateurs, certes, intéressés aussi, bien sûr, et il y a de fortes raisons de penser que, finalement, le Groupe Barrière, après débat juridique avec les services fiscaux, aura à payer tout ou partie de ce qui est réclamé par les services fiscaux.

M. le MAIRE

Je voudrais simplement rajouter que nous ne sommes pas purement spectateurs puisque nous avons aussi saisi les services fiscaux pour leur demander de se prononcer sur ce qui est un litige d'interprétation dans la loi fiscale, et Dieu sait s'il y en a, entre un contribuable et l'administration fiscale. Et autant que je sache, même si l'hôtel est vendu, si une décision intervenait sur le plan fiscal, la dette ne tomberait pas pour autant. La Ville conserverait, évidemment, sa créance.

M. DELAUX

Monsieur le Maire, j'avais précisé que c'est le 18 octobre 2016 que la Ville a saisi le délégataire et les services fiscaux aussi au titre de cette dette potentielle du Groupe Barrière.

M. le MAIRE

Nous avons saisi le Groupe Barrière et l'administration fiscale et nous n'avons pas vocation à interpréter la loi fiscale et à nous substituer à l'administration fiscale. J'espère qu'elle se prononcera.

MME DELAUNAY

Reprécisez ma réponse parce que je voudrais, oui ou non, que Monsieur DELAUX s'engage et je n'ai pas eu cette réponse.

M. le MAIRE

S'engage à quoi, Madame ?

MME DELAUNAY

Eh bien, je le répète, c'était tout à fait simple, qu'au moment du passage d'une société à une autre, au cours du mois de janvier, il ait écrit, il ait assuré que la nouvelle société prendra en charge les difficultés et le recours qui a été fait, c'est-à-dire les pénalités qui lui seront données.

M. le MAIRE

Enfin, Madame, je ne comprends absolument pas votre position. S'il suffisait pour un contribuable de vendre son bien et de transférer la dette fiscale à son successeur, ce serait extraordinaire. C'est le Groupe Barrière qui restera responsable de cette... si j'ai bien compris, en tout cas. C'est évident.

MME DELAUNAY

Je n'ai pas d'assurance dans le texte.

M. le MAIRE

Mais bien sûr que si, c'est évident. Ce n'est pas dans un texte de la Ville que vous pouvez trouver une assurance, c'est dans la loi et dans la partie fiscale. Il y a des experts comptables ici...

MME DELAUNAY

Ce n'est pas toujours le cas, Monsieur le Maire.

M. le MAIRE

C'est lui qui est en litige avec l'administration fiscale. Ce n'est pas l'hôtel repreneur. C'est lui qui doit à l'administration fiscale. Le litige, il porte comme cela a été dit sur : est-ce que c'est la totalité de la dette ou est-ce qu'elle est proratisée en fonction de la date à laquelle l'hôtel a été vendu ? C'est bien de cela dont il s'agit. C'est là-dessus que cela porte. Écoutez, on ne va pas en parler 107 ans, je ne peux pas me substituer à l'administration fiscale. C'est à elle de prendre une décision. J'espère qu'elle la prendra, et en tout cas, nous ne renonçons en aucune manière à notre créance sur le groupe.

Cela étant dit, c'était une information.

Nous passons au dossier suivant.

MME MIGLIORE

Délégation de Monsieur Pierre de Gaétan NJIKAM MOULIOM. Délibération 575 : « Bordeaux au sein de la Francophonie. Participation au Fonds de Coopération de l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF) dans le cadre de la mise en place d'un Programme de Développement de l'Économie créative et des jeunes entrepreneurs culturels en Afrique subsaharienne. Autorisation. Décision. »

1-PREAMBULE

Par traité de concession en date du 27 juillet 1999, la ville de Bordeaux a confié à la Société d'Animation Touristique de Bordeaux (SATB) la conception, le financement, la construction, l'exploitation et l'entretien du Casino de Bordeaux Lac.

Ce traité, d'une durée de 18 ans, a pris effet à compter de la date de notification au Concessionnaire de l'autorisation d'exploitation des jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur.

Sa date d'échéance initialement prévue le 17 décembre 2018 a été prolongée par avenant jusqu'au 31 janvier 2019 afin de ne pas perturber la période des fêtes de fin d'année, période de forte activité pour le casino.

La dernière autorisation d'exploitation des jeux en vigueur a été délivrée le 30 octobre 2017 ; elle expire le 31 janvier 2019, à la fin du contrat de concession.

Trois activités principales sont assurées par la SATB :

- Les jeux ;
- La restauration ;
- L'animation.

2-LES PRINCIPALES CARACTERISTIQUES DU TRAITE DE CONCESSION

2-1-Généralités

- ❖ Le Concessionnaire est chargé de concevoir et construire un casino et de l'exploiter à ses risques et périls.
- ❖ Il est autorisé à percevoir directement l'intégralité des recettes d'exploitation de la concession, notamment :
 - les produits bruts des jeux,
 - les recettes après des usagers,
 - les recettes annexes de location d'emplacements publicitaires et commerciaux,
 - et d'une manière générale, toutes les recettes liées à l'exploitation du service concédé (restauration, spectacles, etc.).

Ces ressources sont destinées à couvrir les charges d'investissement et d'exploitation qu'il supporte.

- ❖ Le Concédant conserve le contrôle du service et doit obtenir du Concessionnaire tous renseignements nécessaires à l'exercice de ses droits et obligations.
- ❖ Tous les ouvrages, équipements, installations et matériels nécessaires à la bonne marche de l'exploitation sont entretenus en bon état de fonctionnement et réparés par les soins du Concessionnaire et à ses frais.
- ❖ Les travaux de gros entretien et de renouvellement sont à la charge du Concessionnaire : ils sont réalisés conformément aux dispositions des plans de renouvellement établis par le Concessionnaire.

2-2-Les conditions financières du traité de concession

- ❖ En contrepartie de la mise à disposition du terrain d'assiette de l'ouvrage, le Concessionnaire s'engage à verser au concédant, une redevance d'occupation du domaine public : celle-ci se compose de 2 redevances, l'une capitalisée au début de la concession et l'autre versée annuellement, avec une partie fixe et une partie variable.
- ❖ Un prélèvement sur le produit brut des jeux est perçu chaque année par le Concédant, au taux de 15% du produit brut des jeux diminué de l'abattement légal.
- ❖ Les sommes correspondant aux recettes supplémentaires dégagées au profit des casinos en application du mécanisme mis en place par la loi du 3 avril 1955 et les articles L 2333-57 et R

233.71 du CGCT sont inscrites à un compte spécial ouvert dans la comptabilité du casino et affectées en totalité à l'amélioration et à l'embellissement du site de Bordeaux Lac. Les projets financés par ce compte font l'objet d'avenants.

La loi de finances rectificative n°2014-1655 du 29 décembre 2014 a prévu la suppression du PAE (Prélèvement à employer) intervenant à compter du 1^{er} novembre 2014.

- ❖ Le Concessionnaire contribue au développement touristique de la ville.
- ❖ Les tarifs permanents applicables aux diverses prestations sont communiqués par le Concessionnaire au Concédant et peuvent évoluer en fonction de l'indice INSEE des prix.
- ❖ Au cas où des emprunts seraient contractés pour le financement des investissements, ils devraient être totalement amortis au terme de la convention.
- ❖ Les activités de la concession font l'objet d'une comptabilité séparée.
- ❖ Pendant toute la durée de la concession, le Concessionnaire constitue chaque année les dotations aux amortissements et les provisions de renouvellement nécessaires pour mener à bien, en temps utile, les travaux de gros entretien et de remise en état indispensables aux ouvrages concédés et le renouvellement de ces derniers et de tous les équipements et installations, ainsi que la réparation des dommages subis ou causés.
Les dotations doivent lui permettre d'assurer dans des conditions normales l'entretien des ouvrages, équipements et installations de telle sorte qu'à l'issue de la concession, ces ouvrages, équipements et installations soient remis au concédant en parfait état de fonctionnement.
- ❖ Tous les impôts et taxes sont à la charge du Concessionnaire.

2-3-Assurances et garanties

- ❖ Le Concessionnaire est entièrement responsable, tant à l'égard du Concédant que des usagers et des tiers, de l'exécution de ses missions.
- ❖ Il s'engage durant toute la durée du contrat à s'assurer en valeur à neuf, tant pour les bâtiments que pour le contenu.
- ❖ Il fait son affaire de tous risques ou litiges pouvant provenir de son exploitation.
- ❖ Outre la garantie extrinsèque de parfait achèvement, la société ACCOR SA, actionnaire majoritaire de la société mère du Concessionnaire, se porte fort, à l'égard du Concédant, du respect de l'ensemble des engagements souscrits par le Concessionnaire, et ce pendant toute la durée de la convention.
Au cours de la délégation, le groupe s'est restructuré ; la société Accor SA a cédé ses participations au groupe Lucien Barrière qui devient garant à l'égard du concédant.

2-4-Fin de la concession

- ❖ L'ensemble des biens participant au fonctionnement du casino sont considérés comme biens de retour ; à ce titre, ils reviennent obligatoirement à la ville dès la fin de la concession et sans dédommagement. Deux ans avant la fin de la concession, un état des biens et équipements est contradictoirement établi.
- ❖ Le Concédant accorde au Concessionnaire un délai pour l'exécution des travaux destinés à remédier aux défauts d'entretien éventuellement constatés : les travaux déclarés nécessaires sont à la charge du Concessionnaire.
- ❖ A la fin de la concession, sauf renouvellement, le personnel est repris par le nouveau délégataire conformément à la législation applicable.

3-AVENANTS CONTRACTUALISES A CE JOUR

Depuis le début de la délégation, sept avenants ont été contractualisés et portent sur les points suivants :

Dates	n° avenant	Motifs
24-déc-99	1	Modification de l'annexe 2 " descriptif technique des ouvrages" : l'implantation retenue est celle de la parcelle située côté Nord de la rue Cardinal Richaud pour la réalisation du bâtiment abritant les restaurants, la salle de gala et les jeux. La salle de spectacle sera réalisée en face rue du Cardinal Richaud côté Sud. Les 2 bâtiments sont reliés par une passerelle.
07-avr-04	2	Modification de l'article 20 "Jeux autorisés" (liste du nombre des jeux de tables).
03-sept-05	3	Financement de 213 K€ par les recettes supplémentaires (selon article 38 de la concession) correspondant à des travaux sur les parkings.
20-sept-10	4	Financement de 350,5 K€ par les recettes supplémentaires (selon article 38 de la concession) correspondant en partie, aux embellissements des espaces restaurants et bars du casino ainsi qu'aux aménagements des abords extérieurs du casino, du théâtre et du palais des congrès.
26-févr-13	5	Annulation d'une partie des travaux prévus à l'avenant 4 pour un montant de 193 K€ et remplacement de ces travaux par la construction d'une terrasse couverte pour un montant de 575 K€ financé par les recettes supplémentaires. Ce compte de recettes supplémentaires est remis à zéro après imputation de ces travaux.
oct-16	6	Affectation du solde du compte de recettes supplémentaires pour un montant de 256 K€ au titre des travaux de modification structurelle de l'extension de la terrasse couverte.
mai-17	7	Prolongation du traité de concession jusqu'au 31 janvier 2019 afin de faciliter la réalisation des animations des fêtes de fin d'année

4-LE GROUPE LUCIEN BARRIERE ET LA SOCIETE DEDIEE AU CASINO DE BORDEAUX LAC « SATB »

4-1 Bref Historique du groupe Lucien Barrière

Groupe Lucien Barrière (SAS) a été créé en décembre 2004, après que la famille Desseigne-Barrière, Accor et le fonds d'investissement Colony a décidé de réunir, sous la société Hôtelière de la chaîne Lucien Barrière (SHCLB renommée Groupe Lucien Barrière), les actifs des hôtels et Casino de Deauville, SHCLB et Accor Casinos, créant ainsi un groupe de casinos et d'hôtels de prestige.

Le 15 avril 2009, le fonds d'investissement Colony a cédé sa participation dans Groupe Lucien Barrière à Accor.

Le 4 mars 2011, Accor a cédé sa participation dans Groupe Lucien Barrière pour 15% à Groupe Lucien Barrière et 34% à Fimalac développement. Après réduction de capital par annulation de ses actions autodétenues, la famille Desseigne-Barrière détient 60% du capital de Groupe Lucien Barrière et Fimalac Développement détient 40% du capital de Groupe Lucien Barrière.

Depuis le 11 juin 2013, SPD détient 60% du capital de GLB, après que la famille Desseigne Barrière ait procédé, au cours du premier semestre 2013, à diverses opérations de restructuration afin de réunir dans la société « Société de participation Deauvillaise (SPD) » la participation détenue dans Groupe Lucien Barrière (GLB).

4-2 La société dédiée au casino de Bordeaux Lac » SATB »

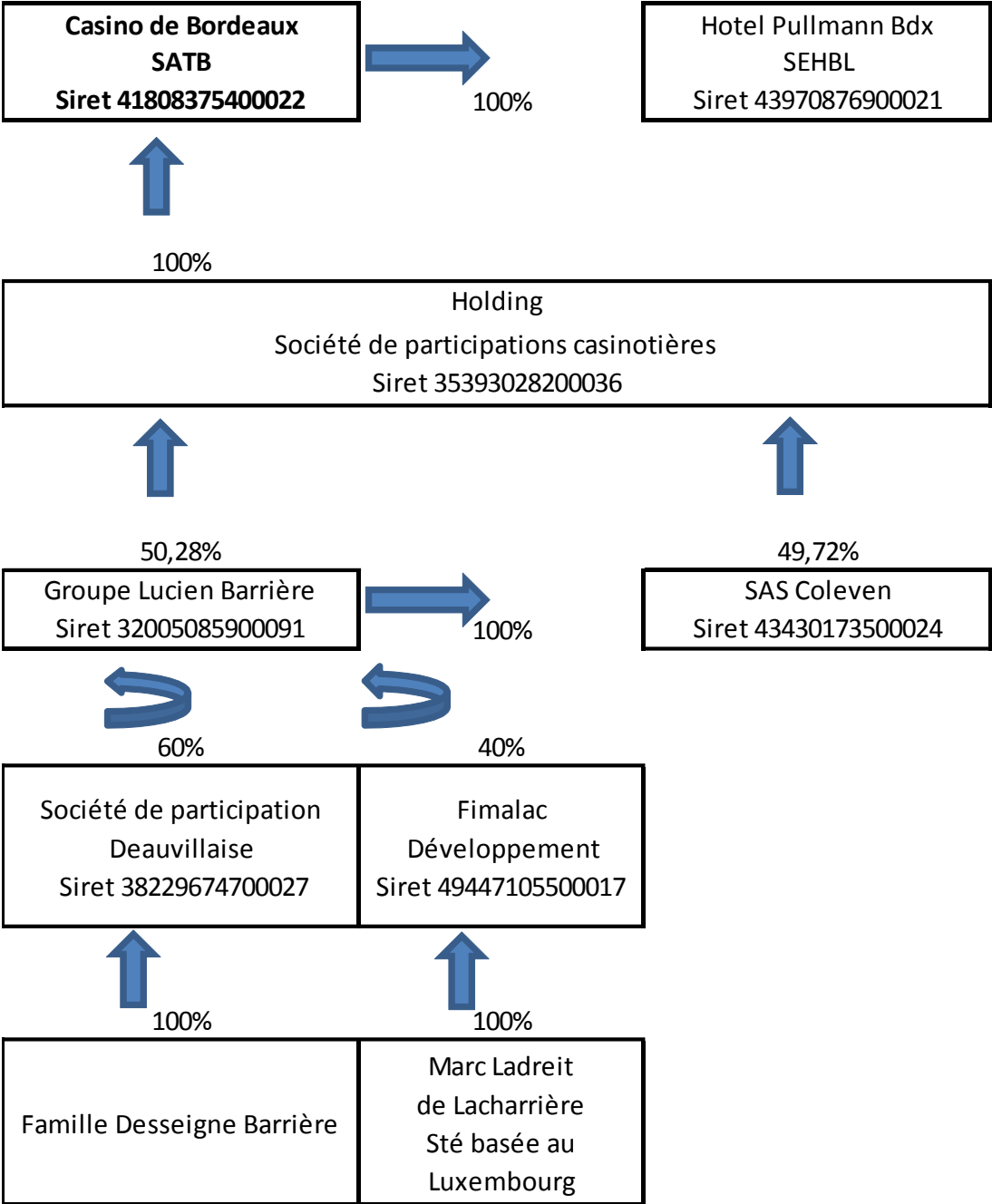
Créée en 1998, la Société d'Animation Touristique de Bordeaux « SATB » est une société par action simplifiée au capital de 6 750 000 euros dont le siège social est situé Rue du Cardinal Richaud à Bordeaux.

La SATB est une filiale à 100% de la holding « Société de participations Casinotières » (SPC), elle-même détenue à hauteur de 50.3 % par le Groupe Lucien Barrière « GLB ».

Depuis mars 2004, la SATB détient à 100% les 400 titres de la société SEHBL que la société Accor casino lui a cédé. La SEHBL, au capital social de 40 000 € gérait l'hôtel Pullmann (anciennement hôtel Sofitel) à Bordeaux Lac.

Cet hôtel a été cédé et sorti du groupe fin 2015, néanmoins, au 31 octobre 2017, les opérations de clôture de la SEHBL étaient toujours en cours.

L'organigramme de la SATB dans son environnement en 2017 est le suivant :



5-REGLEMENTATION DE L'ACTIVITE CASINOS

5-1 Activités

Les casinos sont soumis à une réglementation très stricte et précise qui institue un contrôle étroit en matière d'autorisation, d'organisation et de surveillance des activités.

Aux termes de l'article 1^{er} de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux dans les casinos, *un casino est un établissement comportant trois activités distinctes : l'animation, la restauration et le jeu, réunies sous une direction unique sans qu'aucune d'elles puisse être affermée.*

Avant 1988, les autorisations de jeux pouvaient être accordées pour l'exploitation des casinos situés dans des stations balnéaires, thermales ou climatiques.

Ces autorisations ont été étendues par les lois du 5 janvier 1988 et du 14 avril 2006 aux casinos se situant dans des agglomérations de plus de 500 000 habitants, sous réserve qu'elles soient classées « de tourisme » ou « stations de tourisme » et contribuent pour plus de 40 % au fonctionnement d'un théâtre, d'un orchestre ou d'un opéra ayant une activité régulière.

❖ *Il s'agit du cas de la ville de Bordeaux.*

5-2 Autorisation d'exploitation des jeux

En vertu de l'arrêté du 14 mai 2007, l'autorisation d'exploitation de jeux est accordée aux casinos par le Ministre de l'Intérieur. Cet arrêté d'autorisation fixe sa durée (qui n'excède pas 5 ans) et détermine la nature des jeux autorisés, le nombre de machines à sous qui peuvent être exploitées ainsi que le fonctionnement et les conditions d'exploitation du casino.

❖ *La dernière autorisation d'exploitation de jeux de la SATB date de 2017 et expire le 31 janvier 2019, échéance de la concession.*

5-3 Concession de casino et administration

Les concessions d'exploitation des casinos sont des concessions de service public, soumises au respect de la procédure d'appel d'offres. La convention de service public conclue avec la municipalité fixe la durée de la concession, les jeux autorisés et les conditions d'exploitation du casino.

Un casino doit avoir une structure juridique propre, avec son siège social dans la commune où il est exploité. Il est administré par un directeur et un comité de direction garants du respect de la réglementation et des stipulations du cahier des charges, préalablement agréé par le Ministère de l'Intérieur.

5-4 Règlementation des jeux

Chaque jeu de table fait l'objet d'une réglementation très précise (matériel utilisé, déroulement des parties, etc.).

Le nombre de machines à sous autorisées est déterminé en fonction du nombre de tables de jeux installées et effectivement exploitées dans le casino.

L'arrêté du 29 juillet 2009 relatif à la réglementation des tables de jeux dans les casinos prévoit l'autorisation de 50 machines à sous pour la première table de jeux installée et 25 machines à sous supplémentaires pour chacune des tables suivantes.

Le taux de redistribution minimal légal des machines à sous est de 85 % des enjeux.

❖ *En 2017, la SATB possédait 14 tables de jeux et 334 machines à sous installées. Selon la SATB, le taux de redistribution global avoisinerait les 92 %.*

5-5 Lutte contre le blanchiment d'argent, contrôle et surveillance

Les casinos doivent mettre en place un grand nombre de mesures telles que les vérifications d'identité, la formation du personnel, les procédures écrites, la tenue d'un registre spécifique en cas d'opérations de change ou de gains dès 2000 euros, etc.

L'arrêté du 14 mai 2007 prévoit les modalités de la surveillance des casinos. Celle-ci est exercée d'une part par le Ministère de l'Intérieur mais aussi par la police des courses et des jeux. Le maire et ses adjoints peuvent exercer leurs droits de contrôle afin de vérifier la bonne exécution du cahier des charges.

Les casinos sont soumis à l'obligation légale de contrôler par vidéosurveillance tous les jeux dès lors qu'ils exploitent plus de 50 machines à sous.

La préfecture exerce par ailleurs un contrôle sur la mise en service des caméras et sur les lieux d'implantation dans les périmètres surveillés.

Chaque casino fait l'objet de visites et de contrôles périodiques par le service central des courses et jeux et par les services locaux de la police judiciaire.

Depuis Novembre 2016 de nouvelles lignes directrices précisant les modalités de mises en œuvre des obligations de lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme ont été notifiées à la profession.

5-6 Cessions et acquisitions des machines à sous d'occasion entre exploitants de casinos

Depuis la modification de la loi du 12 juillet 1983, les casinos sont autorisés à céder et à acquérir des machines à sous d'occasion entre exploitants, sous réserve d'une déclaration préalable auprès de l'autorité administrative compétente. En effet, toute cession de machines à sous entre exploitants de casinos doit être réalisée par l'intermédiaire d'une société de fourniture et de maintenance qui en informe par écrit le Ministère de l'Intérieur au minimum 15 jours avant la date de la cession.

- ❖ *Au cours de la délégation, la SATB a cédé des machines à sous au sein du groupe. Sur cet exercice, elles sont au nombre de 21.*

6-DISPOSITIONS FISCALES

6-1 Prélèvements sur les jeux

- ✓ Prélèvement communal sur le produit des jeux de table et des machines à sous

En application des dispositions de l'article L.2333-54 (modifié par ordonnance du 6 novembre 2014) du CGCT, le taux maximum des prélèvements opérés par les communes sur le produit brut des jeux ne doit, en aucun cas, dépasser 15%.

Ces prélèvements s'appliquent à la somme totale des éléments constitutifs du produit brut des jeux mentionnés à l'article L.2333-55-1, diminuée de 25%.

Lorsque le taux de prélèvement communal ajouté au taux du prélèvement de l'Etat dépasse 83.5%, le taux du prélèvement de l'Etat est réduit de telle façon que le total des deux prélèvements soit de 83.5%.

- ❖ *La ville de Bordeaux perçoit, en vertu du cahier des charges, 15% du produit brut des jeux. Sur l'exercice 2016/2017, cela représente la somme de 4 566 K€.*

- ✓ Prélèvement de l'Etat reversé à la commune de Bordeaux

Conformément à l'article L.2333-55 du CGCT (modifié par la loi 2016-1917 du 29 décembre 2016), il est reversé à chaque commune, 10% du prélèvement opéré par l'Etat sur le produit brut des jeux.

Le montant de ce versement ne peut toutefois avoir pour effet d'accroître de plus de 5% le montant des recettes réelles de fonctionnement de la commune.

- ❖ *La ville de Bordeaux perçoit 10% du prélèvement progressif de l'Etat. Sur l'exercice 2016/2017, cela représente la somme de 1 885 K€.*

6-2 Autres éléments fiscaux

- ✓ Crédit d'impôt accordé aux casinos pour l'organisation des manifestations artistiques de qualité.

Le décret n°2016-838 du 24 juin 2016 pris pour l'application de l'article L.2333-55-3 du CGCT précise les conditions et modalités d'octroi du crédit d'impôt accordé aux casinos pour l'organisation de manifestations artistiques de qualité.

En application de la réglementation en vigueur, ce crédit d'impôt ne saurait excéder 4% du produit brut des jeux ; il s'applique aux recettes et aux dépenses exposées au titre des manifestations artistiques de qualité dont la représentation a lieu à compter du 1^{er} novembre 2015.

Pour mémoire, cette disposition existait préalablement sous une forme d'abattement supplémentaire stipulé aux articles 1^{ers} à 7 (abrogés de ce fait) du décret n°97-663 du 29 mai 1997.

Ce crédit d'impôt est imputé sur les prélèvements sur les jeux ; il est supporté en partie par l'Etat et en partie par la commune.

- ❖ *Au titre de la saison 2016/2017, le casino de Bordeaux a bénéficié d'un crédit d'impôt total de 162 K€ dont 117 K€ pris en charge par l'Etat et 45 K€ pris en charge par la ville de Bordeaux.*

- ✓ Dispositif du prélèvement à employer (PAE)

Cette disposition réglementaire a été abrogée par le décret n°2015-669 du 15 juin 2015 suite à la loi de finance rectificative pour 2014.

6-3 Autres amendements prenant effet à compter de 2018

Suite à la loi de financement de la sécurité sociale du 30 décembre 2017, le taux de CSG due par les casinos sur le produit brut des jeux est passé à compter du 1^{er} janvier 2018 de 9,5% à 11,2%.

Pour la CSG sur les gains des machines à sous dépassant 1500 €, le taux dû par les joueurs passe de 12% à 13,7%.

6-4 Taxe sur la valeur ajoutée

Les jeux sont complètement exonérés de la TVA¹.

¹ Article 261 E du code général des impôts :

Sont exonérés de la taxe sur la valeur ajoutée :

1° L'organisation de jeux de hasard ou d'argent soumis au prélèvement progressif mentionné à l'article L 2333-56 du code général des collectivités territoriales ou à l'impôt sur les spectacles, jeux et divertissements ;

2° Le produit de l'exploitation de la loterie nationale, du loto national, des paris mutuels hippiques, des paris sur des compétitions sportives et des jeux de cercle en ligne, à l'exception des rémunérations perçues par les organisateurs et les intermédiaires qui participent à l'organisation de ces jeux et paris ;

6-5 Abattement supplémentaire-article 34 Loi de finances du 30 décembre 1995

Les casinos peuvent bénéficier d'un abattement de 5 % sur la base d'imposition du produit brut des jeux au titre des dépenses d'acquisition, d'équipement et d'entretien à caractère immobilier qu'ils réalisent dans les établissements thermaux et hôteliers leur appartenant ou appartenant à une collectivité territoriale et dont ils assurent la gestion.

Cet abattement est plafonné à 1 060 K€ par an et par casino et ne peut excéder 50% du montant de chaque opération d'investissement réalisée.

Le cas échéant, ce dégrèvement est comptabilisé en subvention d'investissement au passif du bilan dans les comptes des hôtels et réintégré au résultat au rythme des amortissements pratiqués.

Le bénéfice de cet abattement ne reste acquis qu'à la condition que le casino détienne ou assure la gestion de l'établissement thermal ou hôtelier en lui maintenant sa destination thermale ou hôtelière, pendant une durée ne pouvant être inférieure à quinze ans à partir de la date d'achèvement des travaux.

- ❖ *En mars 2004, la SATB acquiert les 400 titres de la SEHBL et en devient l'associé unique. La SEHBL est la structure d'exploitation de l'hôtel SOFITEL AQUITANIA à Bordeaux Lac.*
- ❖ *A partir de juillet 2004, la SATB présente un dossier de demande d'agrément à la préfecture relatif à l'article 34 de la loi de finance rectificative pour 1995 et du décret 97-663 du 29 mai 1997 en vue des travaux de rénovation et d'aménagement du SOFITEL AQUITANIA.*
- ❖ *A compter d'octobre 2004, après agrément de la préfecture, la SATB verse en trois fois à la SEHBL une subvention d'investissement à sa filiale pour un montant total de 9 048 371 €.*
- ❖ *La véritable activité d'hôtellerie ne démarre qu'en 2006 après travaux de rénovation.*
- ❖ *En octobre 2007, le trésor public valide le montant des dépenses de rénovation à hauteur de 9 048 371 € et accorde à la SATB un abattement total et définitif sur les jeux à hauteur de 50% des dépenses soit un montant de 4 524 186 €.*
Ce dégrèvement a été imputé fiscalement par la SATB entre 2006 et 2010 (4 fois 1 060 K€, le solde de 284 K€ en 2010).
La subvention d'investissement de 9 048 371€, versée en 3 fois à la SEHBL, a été comptabilisée en charges exceptionnelles par la SATB au moment des paiements (3 016 K€ / an entre 2004 et 2006).
Dans les comptes de la SEHBL, cette subvention a été amortie au même rythme que les investissements.
- ❖ *En juin 2008 la SEHBL change d'enseigne : l'hôtel SOFITEL AQUITANIA devient l'hôtel PULLMANN.*
- ❖ *En décembre 2015, l'hôtel PULLMANN est revendu et sort du groupe.*

L'hôtel ayant été revendu avant le terme de 15 ans (9 ans) et au regard de l'article 34 de la loi n° 95-1347 du 30 décembre 1995, l'administration fiscale pourrait remettre en cause la totalité du dégrèvement octroyé à la SATB (4.5 M€).

In-fine, La ville de Bordeaux pourrait donc être amenée à percevoir 675 K€ au titre des 15% de la part communale.

En date du 18 octobre 2016, il a été demandé au délégataire de procéder à la régularisation de cette situation auprès des services fiscaux.

Le 31 octobre 2016, le casino Barrière s'est engagé à reverser au plus tard le 1^{er} semestre 2017, la somme de 1.810 M€ calculée, au dire du concessionnaire, au prorata de la durée non exploitée de l'hôtel (soit 6/15^{ème}).

Le 19 avril 2018, le casino Barrière a informé la ville de Bordeaux que la DGFIP lui avait notifié une proposition de rectification qu'il conteste tant sur le fond, que compte tenu des intérêts de retard appliqués sur la somme demandée.

La SATB indique dans ce même courrier engager une procédure contentieuse avec l'administration fiscale.

7-ANALYSE ECONOMIQUE ET FINANCIERE DE LA CONCESSION

Comme tous les casinos, la SATB clôture ses comptes sociaux au 31 octobre.

7-1 Chiffres clés

Comparés aux quatre derniers exercices, ils sont les suivants :

en €	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Chiffres d'affaires avant prélèvements	49 371 844	48 301 251	46 493 212	45 030 214	45 451 373
Prélèvements Etat et Commune	26 796 980	26 209 601	24 993 536	24 098 096	24 478 681
Chiffre d'affaires net de prélèvements	22 574 864	22 091 650	21 499 676	20 932 118	20 972 691
Excédent brut d'exploitation	10 381 484	10 721 420	10 038 598	9 781 259	9 923 596
Résultat opérationnel	7 648 594	8 010 115	7 592 444	7 449 715	7 756 458
Résultat net	4 905 807	5 062 448	4 815 927	4 729 130	4 912 561
Marge brute d'autofinancement	6 747 845	7 011 326	6 586 676	6 351 374	6 532 157
Investissements	1 668 151	1 650 693	803 186	1 172 240	905 318
Fonds propres	12 790 022	13 108 631	12 703 124	12 729 677	13 019 508
Dettes nettes	6 973 042	7 291 798	7 648 111	7 680 571	7 924 542

- ❖ Les résultats sur cet exercice sont dans la continuité des exercices passés. Ils démontrent que l'activité du Casino de Bordeaux Lac se « porte bien » alors que les casinos en France, ces dernières années, ont été impactés par la fiscalité des jeux, l'interdiction de la consommation de tabac et l'obligation de contrôle d'identité.
- ❖ Pour information, le casino de Bordeaux Lac, sur l'exercice 2017, maintient sa position de 3^{ème} meilleur casino de France en termes de chiffre d'affaires et de fréquentation après Enghien et Toulouse (source les casinos.org).

7-2 Le chiffre d'affaires et les indicateurs

Chiffre d'affaires (en €)	2016/2017	en %	2015/2016	en %	2014/2015	en %	2013/2014	en %
Machine à sous	39 357 239	84,66%	39 356 193	86,47%	38 177 560	87,84%	37 101 572	88,46%
Jeux de table	7 130 821	15,34%	6 155 696	13,53%	5 286 742	12,16%	4 839 538	11,54%
Sous Total produits bruts des jeux	46 488 060	100,00%	45 511 889	100,00%	43 464 303	100,00%	41 941 110	100,00%
Prélèvements Etat et Commune	26 796 980	57,64%	26 209 601	57,59%	24 993 536	57,50%	24 098 096	57,46%
Sous Total produits nets de prélèvements	19 691 080	87,23%	19 302 288	87,37%	18 470 767	85,91%	17 843 015	85,24%
Restauration/bars	2 112 390	9,36%	2 071 475	9,38%	2 105 205	9,79%	2 201 985	10,52%
Théâtre	299 615	1,33%	230 479	1,04%	423 145	1,97%	415 728	1,99%
Locations salles et matériel	91 201	0,40%	112 715	0,51%	74 938	0,35%	81 870	0,39%
Comm sur chèques et distribution de billets	126 916	0,56%	123 678	0,56%	115 712	0,54%	109 840	0,52%
Mise à disposition personnel	8 489	0,04%	19 805	0,09%	52 932	0,25%	57 141	0,27%
Divers	245 172	1,09%	231 210	1,05%	256 977	1,20%	222 538	1,06%
Sous Total autres	2 883 784	12,77%	2 789 363	12,63%	3 028 909	14,09%	3 089 103	14,76%
Total Chiffre d'affaires Net de prélèvements	22 574 864	100,00%	22 091 650	100,00%	21 499 676	100,00%	20 932 118	100,00%

en €	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Effectifs en fin d'exercice	134	133	133	138	152
Nombre de machines à sous fin d'exercice	334	335	332	318	315
Nombre de tables à jeux exploitées	14	14	14	13	13
Nombre d'entrées dans le casino	488 849	482 070	482 072	459 239	463 705
Nombre de couverts servis aux restaurants du casino	90 373	86 097	87 700	87 244	84 993
Nombre de couverts payants servis aux restaurants du casino	73 078	69 615	72 131	72 189	70 440
Nombre de spectacles/artistes	50	59	76	43*	64
Points de Restauration-nombre de places assises :					
Restaurant "La Carène"	20	20	20	20	20
Brasserie "Les artistes"	170	170	170	170	170
Espace polyvalent "La passerelle/salon des étoiles"	250	250	250	250	250
Terrasse ouverte mai à septembre	40	40	40	40	40
* Les spectacles dj et diners spectacles en 2014 n'ont pas été mentionnés					

- ❖ *Les produits des machines à sous et des jeux de table représentent l'essentiel du chiffre d'affaires (87.2 % après prélèvements des taxes par l'Etat et la Commune) : par rapport à l'exercice précédent, il est constaté une baisse des recettes des machines à sous au profit des jeux de table, en raison du déploiement de jeux électroniques qui ont beaucoup de succès auprès des joueurs. Globalement, le produit brut des jeux est en augmentation de 2,1%.*
- ❖ *Le niveau de prélèvement sur les jeux reste stable et se situe autour de 57.6 %, comme l'exercice précédent. La part communale représente 9.8% du produit brut des jeux.*
- ❖ *Les recettes de restauration et de bars sont en légère augmentation de l'ordre de 1.9 % bien que le nombre de couverts servis soit en diminution sur l'activité « banquets ».*
- ❖ *Le ratio « nombre de couverts payants/nombre de couverts servis » est proche chaque année et se situe autour de 80 %. L'écart correspondrait aux gratuités induites d'une part au programme de fidélité du casino et d'autre part aux invitations des artistes et leurs chauffeurs ainsi que quelques invitations commerciales. La perte de chiffre d'affaires avoisinerait les 430 K€/an.*
- ❖ *Enfin, le nombre de spectacles est proche de celui de l'exercice précédent mais les recettes sont en progression de 30%.
Cela dit, ces recettes demeurent très marginales puisqu'elles ne représentent aujourd'hui que 1,3% du chiffre d'affaires.*

7-3 Effectif et masse salariale

en €	2016/2017	2015/2016	2014/2015	2013/2014	2012/2013
Salaires	3 951 561	4 043 137	4 066 626	4 100 205	3 940 865
Charges sociales	1 427 022	1 477 904	1 477 268	1 530 136	1 721 905
Total en € selon Liasse Fiscale	5 378 583	5 521 041	5 543 894	5 630 341	5 662 770
Total en € charges fiscales s/salaires (en comptabilité)	505 582	501 306	471 133	502 616	486 055
Effectif moyen par secteur d'activité (en ETP)					
Machines à sous	31	32	31	31	35
Jeux traditionnels	32	33	35	35	34
Restaurant	37	38	41	41	39
Maintenance	4	10	10	10	11
Sécurité-accueil-vidéo	28	27	27	27	26
Administratif	6	6	6	6	6
Animation-Marketing	7	9	9	10	9
Total	145	155	158	159	160
Salaires chargés moyens par agent (en €)	40 580	38 929	38 022	38 621	38 526

- ❖ *Depuis 2013, l'effectif moyen est en diminution du fait :*
 - *de la mutualisation de la comptabilité au sein d'un centre de services partagé au niveau du groupe ;*
 - *de l'évolution des nouvelles technologies et du développement des roulettes électroniques qui ont conduit à une nouvelle organisation ;*
 - *de la restriction depuis 2016 du personnel intermittent.*
- En outre, depuis février 2017, le concessionnaire a externalisé le ménage des bâtiments ; en contrepartie, les charges de sous-traitance sont en augmentation.*
- ❖ *La masse salariale « chargée » est légèrement faussée par l'imputation du CICE comptabilisé en diminution des charges sociales. Pour information le CICE s'élève en 2017 à 212 K€ contre 197 K€ en 2016.*
- ❖ *Pour information, les charges fiscales sur salaires comprennent la taxe sur salaires (du fait de l'exonération de TVA), la formation continue, la taxe d'apprentissage, l'effort construction.*

7-4 Les seuils intermédiaires de gestion

L'excédent brut d'exploitation

L'excédent brut d'exploitation (EBE) exprime la capacité de la structure à générer des ressources de trésorerie du seul fait de son exploitation, c'est-à-dire sans tenir compte de sa politique de financement, ni de sa politique d'amortissement, ni des événements exceptionnels.

L'EBE permet de porter un jugement sur l'activité de la structure en analysant la performance de ses activités opérationnelles.

- ❖ *En 2017 l'EBE a atteint 10,4 M€ contre 10,7 M€ l'exercice précédent soit une légère diminution de l'ordre de 3%.*
- ❖ *Le taux de rentabilité (EBE/Chiffre d'affaires) a baissé de 2 points sur l'exercice. Il ressort à 46 % en 2017 contre 48 % en 2016.*

Ces deux ratios restent malgré tout extrêmement profitables au concessionnaire.

Le résultat opérationnel ou résultat d'exploitation

Le résultat opérationnel ou d'exploitation est un indicateur clé de la rentabilité de l'activité d'un opérateur économique.

Il permet d'apprécier la performance économique sans tenir compte d'événements exceptionnels ou des modalités de financements choisis par la structure.

- ❖ *En 2017, il s'élève à 7,6 M€, en retrait de 4,5% par rapport à l'exercice précédent (8 M€).*
- ❖ *Il représente 33,9 % du chiffre d'affaires contre 36,2 % l'exercice précédent.*

Le résultat net

- ❖ *Le bénéfice est encore très satisfaisant : après impôt sur les sociétés, il s'élève à 4,9 M€ et représente 21,7 % du chiffre d'affaires, en légère diminution par rapport à celui de l'exercice précédent (5,1 M€ soit 22,9 % du chiffre d'affaires).*
- ❖ *Chaque année, le résultat bénéficiaire est intégralement distribué en dividendes.*

La marge brute d'autofinancement

La marge brute d'autofinancement (MBA) est destinée à mettre en évidence l'autonomie financière de la structure au cours de l'exercice. Elle exclue les dotations aux amortissements et aux provisions.

C'est donc la possibilité pour l'entreprise de se financer par ses propres moyens mais avant la distribution des bénéfices.

❖ En 2017 la MBA s'élève à 6,7 M€, proche de celle de l'exercice précédent (7 M€).

7-5 Le bilan

Sur les 5 derniers exercices, il a évolué comme suit :

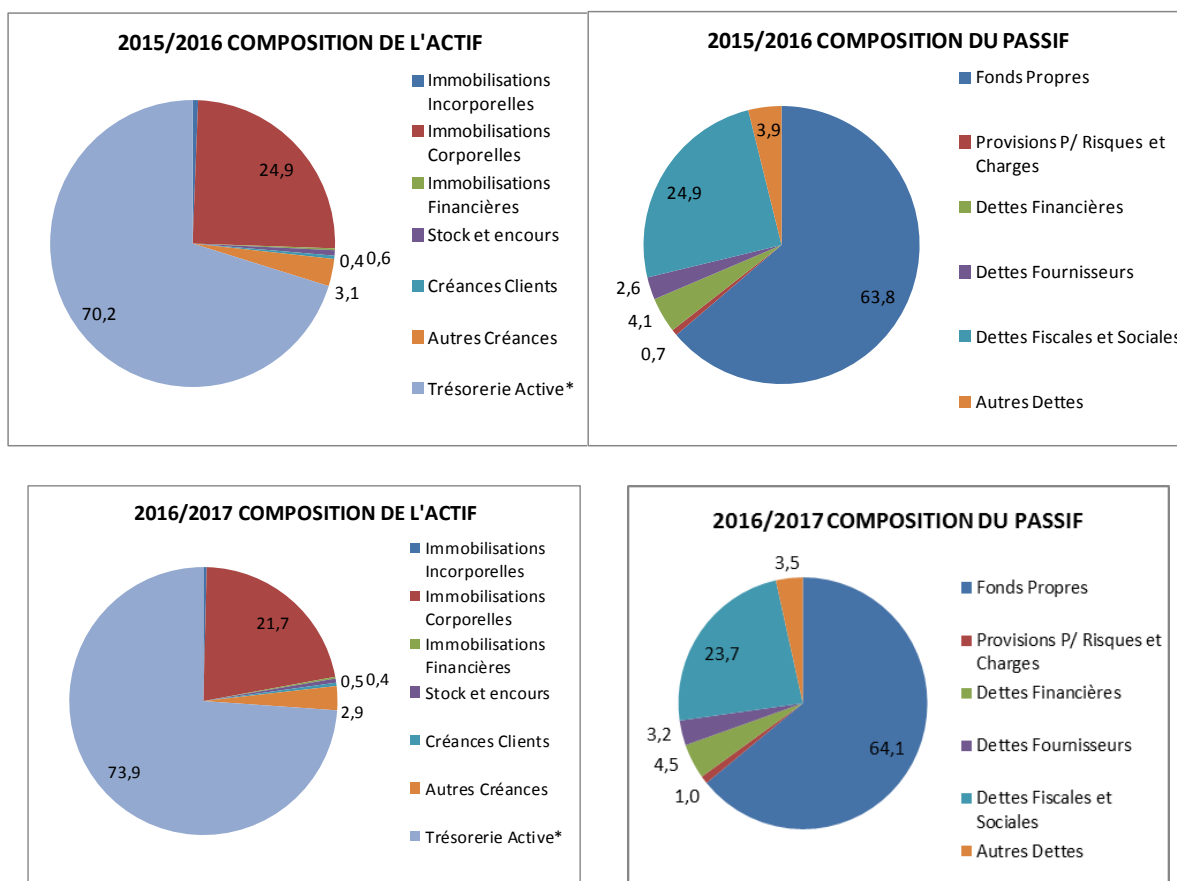
Actif (en K€)	31/10/13 12 Mois	31/10/14 12 Mois	31/10/15 12 Mois	31/10/16 12 Mois	31/10/17 12 Mois	% T.B.
Actif Immobilisé Net	8 722	7 613	6 069	5 289	4 449	22,3
Incorporelles	263	210	163	128	81	0,4
Corporelles	8 417	7 357	5 864	5 118	4 326	21,7
Financières	42	46	42	43	42	0,2
Actif Circulant Net	12 334	12 840	14 327	15 254	15 507	77,7
Stock et encours	83	93	91	124	100	0,5
Créances Clients	61	125	96	77	83	0,4
Autres Créances	472	957	353	631	577	2,9
Trésorerie Active*	11 718	11 665	13 787	14 422	14 747	73,9
TOTAL ACTIF	21 056	20 453	20 396	20 543	19 956	100
*dont compte courant groupe	10 598	9 936	12 509	13 026	13 465	

Passif (en K€)	31/10/13 12 Mois	31/10/14 12 Mois	31/10/15 12 Mois	31/10/16 12 Mois	31/10/17 12 Mois	% T.B.
Ressources Propres	13 132	12 773	12 748	13 251	12 983	65,1
Fonds Propres	13 020	12 730	12 703	13 108	12 790	64,1
Provisions p/Risques et Charges	112	43	45	143	193	1,0
Comptes Courants	NS	NS	NS	NS	NS	NS
Ressources Externes	7 924	7 680	7 648	7 292	6 973	34,9
Dettes Financières	803	981	861	848	905	4,5
Dettes Fournisseurs	788	697	896	538	629	3,2
Dettes Fiscales et Sociales	5 006	4 816	4 816	5 107	4 723	23,7
Autres Dettes	1 327	1 186	1 075	799	716	3,6
Trésorerie Passive	NS	NS	NS	NS	NS	NS
TOTAL PASSIF	21 056	20 453	20 396	20 543	19 956	100

❖ La répartition ci-dessous de la structure du bilan du dernier exercice social comparée à l'exercice précédent montre à nouveau une situation extrêmement favorable qui s'est encore améliorée sur 2016/2017 avec :

- d'une part, une trésorerie (y compris compte courant groupe) représentant 73,9 % (contre 70,2 % l'exercice précédent) de l'actif et, d'autre part, des fonds propres représentant 64,1 % (contre 63,8 % l'exercice précédent) du passif,
- un fonds de roulement positif : le financement de l'actif immobilisé est entièrement couvert par des ressources stables, ce qui permet de dégager un excédent de financement,
- Une rentabilité économique de 52 % équivalente à l'exercice précédent, bien au-delà de la moyenne (25%) du secteur d'activité (EBE/Total bilan),
- Une rentabilité financière de 38 % identique à l'exercice précédent (résultat net/capitaux investis) qui témoigne de l'efficacité à utiliser le capital pour générer des profits,

- Un endettement extrêmement faible.



8-VERIFICATION DES CONTRIBUTIONS DU CASINO A LA VILLE

- ❖ Conformément au cahier des charges, les diverses contributions à la ville de Bordeaux s'élèvent globalement à 6,9 M€ en 2017 contre 6,8 M€ l'exercice précédent, soit une légère progression de 2,3 %.
- ❖ Les travaux de rapprochement (dont le détail figure ci-après) entre la comptabilité du concessionnaire, son rapport et les déclarations fiscales Cerfa 13963 sont probants.
- ❖ Le solde du compte « prélèvement à employer » (qui n'existe plus aujourd'hui) a été intégralement utilisé essentiellement pour la modification structurelle d'une terrasse couverte.

	2013	2014	2015	2016	2017
Redevance occupation domaine public (total des 3 postes)	278 466,18	281 466,18	281 466,18	274 466,18	276 466,18
Article 34 du contrat -25 Francs net de taxe du m2 versée en début de contrat et plafonnée à la valeur des dépenses exposées par la ville pour l'acquisition des terrains 15 933 m2*25FF*18 ans = 7 169 850 FF soit 1 093 036,59 € Redevance plafonné à prix d'achats des terrains (sofitel+Cub) 5 644 471,86 FF soit 860 494,18 €	47 805,23	47 805,23	47 805,23	47 805,23	47 805,23
Redevance fixe -25 FF net de taxe par m2 de terrains mis à disposition soit 3,811 €*5 159 m2	19 660,95	19 660,95	19 660,95	19 660,95	19 660,95
Redevance variable -10% du CA HT restauration hors service et hors gratuité Ca restauration dans comptabilité délégataire (comptes 706510/706516/706520/706526) gratuité redevance 10 % dans le rapport d'activité du concessionnaire	2 110 328,42 211 032,84 211 000,00	2 201 985,37 220 198,54 214 000,00	2 105 205,41 210 520,54 214 000,00	2 071 474,74 207 147,47 207 000,00	2 112 390,21 211 239,02 209 000,00
Ecart entre vérification comptable et rapport du concessionnaire	32,84	6 198,54	-3 479,46	147,47	2 239,02
Total contributions (2 postes)	5 715 802,00	5 667 506,00	5 965 755,00	6 296 387,00	6 451 012,00
Prélèvement sur les jeux					
Article 37 du contrat -Prélèvement sur le produit brut des jeux à hauteur de 15% diminué de l'abattement légal Produit brut des jeux (en comptabilité) dans le rapport d'activité du concessionnaire dans la déclaration octobre cerfa 13963 (cumulé 12 mois) compte 706260 comptabilité délégataire Impact de l'abattement pour manifestation artistique (compte cpt 741010) (1)	42 461 736,95 4 095 000,00 4 094 854,00 4 118 854,12 -24 000,00	41 940 930,19 4 068 000,00 4 068 286,00 4 092 286,23 -24 000,00	43 464 302,93 4 223 000,00 4 223 588,00 4 245 492,00 -21 900,00	45 511 888,64 4 456 000,00 4 455 952,00 4 455 951,00 0,00	46 498 059,66 4 566 000,00 4 565 753,00 4 565 754,00 0,00
Ecart entre vérification comptable et déclaration fiscale cerfa 13963	-0,12	-0,23	-4,00	1,00	-1,00
Prélèvement progressif dans la déclaration octobre cerfa 13963 (10% du prélèvement progressif de l'Etat) dans le rapport d'activité du concessionnaire	1 620 948,00 1 621 000,00	1 599 220,00 1 599 000,00	1 742 167,00 1 742 000,00	1 840 435,00 1 840 000,00	1 885 259,00 1 885 000,00
Ecart entre déclaration fiscale cerfa 13963 et rapport d'activité du concessionnaire	-52,00	220,00	167,00	435,00	259,00
Compte 471 (dotation rapport concessionnaire)	128 000,00	128 000,00	0,00	0,00	0,00
Soutien culturel (rapport délégataire)	212 000,00	158 000,00	202 000,00	186 000,00	186 000,00
Total général rapport concessionnaire	6 334 466,18	6 234 466,18	6 448 466,18	6 756 466,18	6 913 466,18

9-LA GESTION DE LA FIN DU CONTRAT

Le chapitre VII du traité de concession concerne la fin du contrat.

Selon l'article 55 du traité : « L'ensemble des biens participant au fonctionnement du casino sont considérés comme biens de retour ; à ce titre, ils reviendront obligatoirement à la ville dès la fin de la concession et sans dédommagement ».

- ❖ *La ville considère que l'ensemble des biens acquis par le concessionnaire sont des biens de retour en fin de contrat.*
- ❖ *Il ressort néanmoins qu'en vertu de l'article 67-4 de l'arrêté du 14 mai 2007 relatif à la réglementation des jeux, les machines à sous ne font pas partie de cette catégorie de biens mais pourront être cédées par la SATB au futur concessionnaire de la nouvelle délégation.*

Un travail de fonds a été initié au cours du premier semestre 2016 par la direction du contrôle de gestion de Bordeaux Métropole afin d'anticiper les opérations de fin de contrat, à savoir :

- ❖ *Rapprochement financier des tableaux d'investissements avec la comptabilité du concessionnaire ;*
- ❖ *rapprochement des dotations aux amortissements annuelles et cumulées avec la comptabilité ; vérification des taux d'amortissements ;*
- ❖ *validation des valeurs nettes comptables ;*
- ❖ *simulation des prévisions d'amortissements sur les 3 dernières années du contrat afin de mettre en exergue les valeurs nettes comptables des biens au terme du contrat ;*
- ❖ *préparation de l'inventaire physique des biens.*

La seconde étape de la gestion de fin de contrat s'est déroulée sur l'exercice 2017/2018 avec :

- ❖ l'inventaire physique des biens réalisé sur place le 3 novembre 2016 (comptage et repérage des machines à sous, des jeux de tables et de divers biens par sondages répertoriés à l'inventaire) ;
- ❖ la réalisation d'un audit par un cabinet extérieur visant à décrire l'état des bâtiments ;
- ❖ la mise en place d'un calendrier de travaux à effectuer par le concessionnaire d'ici la fin de la concession.

Le contrat de concession arrive à échéance ; le concessionnaire procède désormais à la réfection des bâtiments après rencontres et négociations avec les services de la Métropole.

9-1 L'actif immobilisé

Au 31 octobre 2017, l'actif immobilisé de la SATB est le suivant :

Comptes	Libellés	31/10/2017			31/10/2016
		Valeurs brutes	Amortissements	Valeurs nettes	Valeurs nettes
205100	Logiciels et licences	183 530,98	168 522,86	15 008,12	13 353,84
205300	Licences débits de boisson	12 195,92	0,00	12 195,92	12 195,92
205400	Autres licences droits et concessions	860 494,19	806 455,69	54 038,50	101 836,69
233000	Immobilisations inc.en cours	0,00		0,00	727,17
	Sous total	1 056 221,09	974 978,55	81 242,54	128 113,62
225516	Immo en concession bâtiment	17 212 066,80	16 064 714,16	1 147 352,64	2 190 697,61
214500	Installation générales sur sol d'autrui	785 379,49	637 939,32	147 440,17	277 946,68
	Sous total	17 997 446,29	16 702 653,48	1 294 792,81	2 468 644,29
215300	Installations spécifiques	807 465,83	794 897,71	12 568,12	14 930,55
215410	Matériel professionnel	842 186,62	555 347,23	286 839,39	102 868,86
215420	Machines à sous	8 410 900,86	6 087 194,30	2 323 706,56	1 999 386,77
215510	Jetons et accessoires de jeux	159 397,02	159 397,02	0,00	0,00
215530	Matériel d'exploitation	2 355 856,01	2 286 695,11	69 160,90	72 229,73
	Sous total	12 575 806,34	9 883 531,37	2 692 274,97	2 189 415,91
225526	Immo en concession inst agenc	2 827 386,63	2 739 975,40	87 411,23	197 960,86
218100	Installation générale agenc divers	2 066 662,47	1 969 544,74	97 117,73	72 340,40
218300	Matériel et mobilier de bureau	492 074,72	490 398,99	1 675,73	153,60
218350	Mat informatique et com	224 844,34	190 398,53	34 445,81	57 495,79
218410	Mobilier d'exploitation	366 830,82	254 437,81	112 393,01	128 509,48
	Sous total	5 977 798,98	5 644 755,47	333 043,51	456 460,13
231300	Immobilisation corporelles en cours	24 954,02		24 954,02	974,28
238000	Av et acomptes immob.corporelles	0,00		0,00	2460,99
261000	Titres de participation	40 000,00		40 000,00	40 000,00
275000	Dépôts et cautionnements + 1an	1 290,00		1 290,00	1 290,00
275100	Dépôts et cautionnements - 1an	468,45		468,45	1 968,45
	Sous total	41 758,45		41 758,45	43 258,45
291000	Provision pour dépréc.des immobilisations		18 537,30	-18 537,30	
	Total Actif Immobilisé	37 673 985,17	33 224 456,17	4 449 529,00	5 289 327,67

- ❖ Au cours de l'exercice, le concessionnaire a procédé à des investissements pour 1.7 M€ portant essentiellement sur l'acquisition de machines à sous et de roulettes électroniques pour 1.5 M€.
- ❖ Parallèlement, le fichier des immobilisations a fait l'objet de sorties pour 0.7 M€ portant sur des cessions et des mises au rebut de machines à sous. Le produit de cession associé s'élève à 0.2 M€.
- ❖ La valeur nette comptable des biens au 31 octobre 2017 s'élève à 4.4 M€ dont 1.3 M€ concernent les bâtiments, agencements et installations et 2.3 M€ les machines à sous.

9-2 Les prévisions des valeurs nettes comptables en fin de contrat

Les prévisions des valeurs nettes comptables à la fin de la délégation, transmises par le concessionnaire et comparées par rapport à l'exercice précédent, sont les suivantes :

Comptes	Prévisions en fin de contrat	Valeurs nettes comptables prévues 31/01/2019			Valeurs nettes comptables prévues 31/01/2019		
		Situation au 31 octobre 2017			Pour mémoire Situation au 31 octobre 2016		
		Biens de retour	Biens de reprise	Biens propres	Biens de retour	Biens de reprise	Biens propres
205100	Logiciels et licences	0,00	0,00	6 030,15	0,00	0,00	0,00
205300	Licence débits de boison	0,00	0,00	12 195,92	0,00	0,00	12 195,92
205400	Autres licences droit et conces	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
214500	Instal générale sol d'autrui	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215300	Instal spécifique	0,00	3 691,95	0,00	3 759,25	0,00	0,00
215410	Matériel professionnel	0,00	22 779,06	21 125,01	0,00	3 630,80	417,05
215420	Machines à sous	0,00	0,00	1 336 533,13	0,00	0,00	774 607,96
215510	Jetons et jeux	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
215530	Matériel d'exploitation	0,00	31 525,37	0,00	0,00	18 288,43	2 680,00
218100	Instal Agenc divers	0,00	0,00	0,00	22 721,61	0,00	0,00
218300	Mat et mobilier de bureau	0,00	1 409,93	0,00	0,00	0,00	0,00
218350	Matériel informatique	0,00	4 481,15	0,00	0,00	462,88	0,00
218410	Mobilier d'exploitation	0,00	85 267,03	0,00	0,00	102 674,60	0,00
225516	Immo en concession batiment	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
225526	Immo en concession Inst agenc	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
	Total	0,00	149 154,49	1 375 884,21	26 480,86	125 056,71	789 900,93

- ❖ *Conformément au contrat, le bâtiment et les installations seraient donc intégralement amortis en fin de concession ; l'essentiel des valeurs nettes comptables porterait sur les machines à sous qui sont considérées comme des biens propres.*
- ❖ *Les biens de reprise seront repris par le concessionnaire dans le prochain contrat.*

9-3 Inventaire des biens

L'article 55 du traité de concession précise :

« Deux ans avant l'expiration de la concession, un état des biens et équipements sera contradictoirement établi. Le concédant impartira au Concessionnaire un délai pour l'exécution des travaux destinés à remédier aux défauts d'entretien éventuellement constatés. En cas de désaccord au sujet de la nécessité de ces travaux, le différend sera tranché par un expert unique dont la désignation par le TA sera provoquée par la partie la plus diligente. Les travaux déclarés nécessaires seront à la charge du Concessionnaire ».

- ❖ *A l'issue de l'audit des bâtiments réalisé en 2017 par un cabinet extérieur pour le compte de la ville, les parties se sont rencontrées afin d'établir un calendrier de réalisations de travaux à effectuer par le concessionnaire d'ici la fin de la concession.*
- ❖ *Les travaux à ce jour ont commencé et sont suivis par les services des bâtiments de la Métropole.*

9-4 Renouvellement des biens et travaux de gros entretien

L'article 31 du traité de concession précise : « Les travaux de gros entretien et de renouvellement sont à la charge du Concessionnaire. Ces travaux sont réalisés conformément aux dispositions des plans de renouvellement établis par le Concessionnaire ».

L'article 40 du traité de concession précise : « Pendant toute la durée de la concession et en application de la législation en vigueur, le Concessionnaire constitue chaque année les dotations aux amortissements et les provisions de renouvellement nécessaires pour mener à bien, en temps utile,

les travaux de gros entretien et de remise en état indispensables aux ouvrages concédés et le renouvellement de ces derniers et de tous les équipements et installations, ainsi que la réparation des dommages subis ou causés ».

- ❖ *Il a été constaté que le concessionnaire n'a pas établi de plans de renouvellement au cours de la délégation ; il n'a par ailleurs pas constitué de provisions à ce titre.*

10-CONCLUSION

Synthèse de l'exercice étudié : l'exercice 2016/2017, en termes d'activité, a été à nouveau très lucratif pour le concessionnaire.

Cette activité a rapporté à la ville 6.9 M€ au titre des diverses contributions qui lui sont reversées, en progression de 2.3%.

Perspectives : En 2018, le Concessionnaire a participé à l'appel d'offres pour le futur contrat avec la ville de Bordeaux devant prendre effet au 1^{er} février 2019.

Le groupe Barrière s'est vu attribuer, après négociation, la concession pour une durée de 14 ans et 9 mois.

Une nouvelle société dédiée devrait être créée pour ce contrat.

Les équipes techniques et administratives des deux parties se sont rencontrées à plusieurs reprises afin de valider les opérations de fin de concession.

A ce titre, des travaux de rénovation des bâtiments pris en charge par le concessionnaire sont en cours et devraient être achevés avant le terme du 31 janvier 2019.

RAPPORT DU DELEGATAIRE

EXERCICE 2016 / 2017

**Société d'Animation Touristique de Bordeaux
S.A.T.B.**

Casino Barrière Bordeaux

Sommaire

Introduction

- Textes réglementaires relatifs au présent rapport
- Renseignements juridiques sur l'exploitation

I- Comptes retraçant les opérations

- I.1- Rapport financier
- I.2- Patrimoine

II- Qualité du service

- II.1- Mesures de la qualité
- II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

III- Annexe : Compte-rendu technique et financier

- III.1- Compte-rendu financier
- III.2- Compte-rendu technique

IV- Perspectives

Documents joints

- Introduction -

A/ Le rapport du délégataire qui vous est soumis répond aux obligations réglementaires et contractuelles suivantes :

1- Article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 :

Le concessionnaire produit chaque année un rapport comportant notamment les comptes retraçant la totalité des opérations afférentes à l'exécution du contrat de concession et une analyse de la qualité des ouvrages ou des services.

Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, y compris dans le cas prévu au III de l'article 6 de la présente ordonnance, ce rapport permet en outre aux autorités concédantes d'apprécier les conditions d'exécution du service public.

2 – Article 33 du décret du 1er février 2016 :

I. - Le rapport prévu par l'article 52 de l'ordonnance du 29 janvier 2016 susvisée est produit chaque année par le concessionnaire, avant le 1er juin.

Il tient compte des spécificités du secteur d'activité concerné et respecte les principes comptables d'indépendance des exercices et de permanence des méthodes retenues pour l'élaboration de chacune de ses parties, tout en permettant la comparaison entre l'année en cours et la précédente. Toutes les pièces justificatives des éléments de ce rapport sont tenues par le concessionnaire à la disposition de l'autorité concédante, dans le cadre de son droit de contrôle.

Ce rapport comprend, notamment :

1° Les données comptables suivantes :

a) Le compte annuel de résultat de l'exploitation de la concession rappelant les données présentées l'année précédente au titre du contrat en cours. Pour l'établissement de ce compte, l'imputation des charges s'effectue par affectation directe pour les charges directes et selon des critères internes issus de la comptabilité analytique ou selon une clé de répartition dont les modalités sont précisées dans le rapport pour les charges indirectes, notamment les charges de structure ;

b) Une présentation des méthodes et des éléments de calcul économique annuel et pluriannuel retenus pour la détermination des produits et charges directs et indirects imputés au compte de résultat de l'exploitation, les méthodes étant identiques d'une année sur l'autre sauf modification exceptionnelle et dûment motivée ;

c) Un état des variations du patrimoine immobilier intervenues dans le cadre du contrat ;

d) Un état des autres dépenses de renouvellement réalisées dans l'année conformément aux obligations contractuelles ;

2° Une analyse de la qualité des ouvrages ou des services demandés au concessionnaire, comportant tout élément qui permette d'apprécier la qualité des ouvrages ou des services exploités et les mesures proposées par le concessionnaire pour une meilleure satisfaction des usagers. La qualité des ouvrages ou des services est notamment appréciée à partir d'indicateurs, proposés par le concessionnaire ou demandés par l'autorité concédante et définis par voie contractuelle.

II. - Lorsque la gestion d'un service public est déléguée, le rapport comprend également :

1° Les données comptables suivantes :

a) Un compte rendu de la situation des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé, comportant notamment une description des biens et, le cas échéant, le programme d'investissement, y compris au regard des normes environnementales et de sécurité ;

b) Un état du suivi du programme contractuel d'investissements en premier établissement et du renouvellement des biens et immobilisations nécessaires à l'exploitation du service public concédé ainsi qu'une présentation de la méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la concession ;

c) Un inventaire des biens désignés au contrat comme biens de retour et de reprise du service concédé ;

d) Les engagements à incidences financières, y compris en matière de personnel, liés à la concession et nécessaires à la continuité du service public ;

2° Une annexe comprenant un compte rendu technique et financier comportant les informations utiles relatives à l'exécution du service, notamment les tarifs pratiqués, leur mode de détermination et leur évolution, ainsi que les autres recettes d'exploitation.

2- Articles du Cahier des Charges

Article 47 du Traité de Concession :

Pour permettre la vérification et le contrôle du fonctionnement des conditions financières et techniques de la présente convention, le concessionnaire produira chaque année, six mois après la clôture de l'exercice considéré, un compte rendu technique et un compte rendu financier ainsi que le compte de résultat. Le dernier jour de l'exercice est fixé au 31 octobre.

Pour permettre le contrôle de la qualité du service qui est confié au concessionnaire, celui-ci fournira au concédant un rapport comportant l'ensemble des éléments nécessaires à l'appréciation des conditions d'exécution du contrat ainsi que la qualité du service, et leur évolution par rapport aux années antérieures. La non production de ces comptes-rendus constitue une faute contractuelle, sanctionnée dans les conditions définies à l'article 52 de la présente convention.

Article 48 du Traité de Concession :

Au titre du compte-rendu technique, le concessionnaire doit fournir pour l'année écoulée au moins les indications suivantes :

- l'évolution générale de l'état des matériels et équipements exploités,
- l'évolution de l'activité,
- les modifications éventuelles de l'organisation du service,
- les travaux d'entretien et/ou de renouvellement.

Article 49 du Traité de Concession : Compte rendu financier

Un compte rendu d'exploitation retraçant l'ensemble des opérations afférentes à l'exécution de la mission de service public confiée au concessionnaire est établi pour chaque exercice.

Ce document rappelle les conditions économiques générales de l'année d'exploitation. Il fait apparaître l'excédent ou le déficit d'exploitation

B) Les renseignements juridiques sur l'exploitation

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux exploitant le casino de Bordeaux est une société par actions simplifiée au capital de 6 750 000 euros dont le siège social est situé Rue du Cardinal Richaud à Bordeaux, inscrite au RCS de Bordeaux sous le n° B 418 083 754.

La Société d'Animation Touristique de Bordeaux est une filiale de la Société de Participations Casinotières elle-même filiale de la société Groupe Lucien Barrière, société par actions simplifiée, au capital de 1 215 144,68 € ayant son siège 35 Bd des Capucines – 75002 Paris.

Le contrat de concession a été signé le 27 juillet 1999 pour une durée de 18 ans à compter de la date de notification de l'autorisation de jeux délivrée par le Ministre de l'Intérieur, il expire le 31 janvier 2019. Sept avenants ont été conclus.

L'autorisation de jeu en vigueur a été délivrée le 30 novembre 2017 pour une durée de 13 mois expirant le 31 janvier 2019.

I- Comptes retraçant la totalité des opérations

I.1- Rapport financier

Principes et méthodes

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31 octobre 2017 ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation,
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- Conformité au règlement CRC 006 relatif à la nouvelle loi sur les passifs,
- Conformité au plan comptable annexé à l'arrêté du 27 février 1984 relatif à la comptabilité des casinos,
- Indépendance des exercices conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

La société a appliqué à compter de l'exercice ouvert le 1er novembre 2005 les nouveaux règlements 2002-10 et 2004-06. Ces changements de méthode sont sans impact significatifs.

Les principales méthodes comptables retenues sont les suivantes :

- Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition.
- Les immobilisations financières sont évaluées au coût historique d'acquisition.
- La valorisation des stocks est déterminée selon la méthode du coût moyen pondéré
- Les créances et les dettes sont valorisées à leur valeur nominale.

Calcul des amortissements et des provisions

Les amortissements sont calculés suivant le mode économique assimilé au linéaire:

Logiciels	de 1 à 3 ans
Constructions	de 20 ans à 50 ans
Agencement des Constructions	de 10 ans à 25 ans
Installations techniques	de 5 à 15 ans
Matériels et outillages industriels	de 5 à 10 ans
Installations générales, agencements	de 5 à 15 ans
Matériels de transport	5 ans
Matériels de bureau et informatique	de 3 à 10 ans
Mobiliers de bureau	de 5 à 10 ans

Dans le cadre des contrats de concession et pour les biens de retour, les durées d'utilité sont plafonnées le cas échéant à la durée résiduelle du contrat de concession.

Les provisions sur créances douteuses sont valorisées au réel hors taxes.

La société constitue des provisions pour faire face aux risques et charges certains et probables à la clôture de chaque exercice dans le respect du principe de prudence.

Commissariat aux Comptes

Les comptes sont audités et certifiés par le Cabinet PricewaterhouseCoopers Audit (63, Rue de Villiers – 92208 Neuilly sur Seine Cedex)

Compte d'exploitation

Les comptes sont établis selon les règles et principes prévus par la réglementation française en vigueur. Il n'y a pas eu de modification significative de méthode au cours de l'exercice.

Tous les produits et charges sont affectées directement à l'exploitation du casino.

Documents joints :

Copie des tableaux 1 à 4 de la liasse fiscale

Faits marquants et commentaires sur l'évolution du chiffre d'affaires

Comparativement à bon nombre d'entreprises, le groupe Barrière et ses filiales restent pleinement impactés par le contexte économique et financier qui frappe lourdement les performances, les activités et les structures financières des entreprises. Plus qu'un phénomène ponctuel, ce contexte dure depuis maintenant plusieurs années en raison d'un contexte mondial économique et financier difficile.

A cela, s'ajoutent les conséquences inhérentes à des décisions ayant eu des impacts négatifs majeurs sur l'activité Casinos en France :

- la poursuite d'ouverture de nouveaux casinos dans un marché saturé et morose ;
- l'instauration du contrôle aux entrées depuis le 1^{er} novembre 2006 ;
- l'interdiction de fumer dans les casinos depuis le 1^{er} janvier 2008 (décret du 15 novembre 2006) ;
- la crise financière depuis septembre 2008 lourdement amplifiée en 2009 ;
- une activité des casinos qui reste très fortement réglementée et hautement taxée ;
- la taxe sur les salaires (particularité applicable à l'activité des casinos avec une tranche supplémentaire de 20 % et un alignement de la taxe sur celle applicable aux cotisations de CSG et de CRDS) ;
- l'augmentation du forfait social ;
- l'augmentation du taux de la TVA (d'une part sur nos activités de restauration et d'animation, et d'autre part sur notre activité de jeux, étant non soumise à TVA, empêche la récupération de la TVA facturée par nos fournisseurs, ce qui en aggrave par conséquent le montant de la charge totale facturée et comptabilisée dans les comptes de la société) ;
- un renforcement au niveau national et international du contrôle financier des particuliers ;
- le rabet fiscal sur la déductibilité d'une quote-part de charges financières pouvant restreindre les investissements financés par des sources de financement externes ;
- l'évolution au 31 octobre 2014 de la fiscalité des jeux et plus particulièrement des modalités de calcul du prélèvement, impactant le taux marginal de prélèvement à la hausse ;
- l'évolution récente du taux de la CSG au 1^{er} Janvier 2018, avec une conséquence pour la profession évaluée à près de 20 M€ d'impact sur l'augmentation des prélèvements sur les jeux et donc de la diminution d'autant de la rentabilité des casinos.

Chacune des activités du groupe Barrière est impactée par un effet ciseau de baisse parfois drastique de ses marchés de clientèles et une pression fiscale forte et croissante engendrant un déséquilibre certain de ses résultats.

La préservation de l'entreprise dans sa dimension de Groupe impose de continuer les efforts déjà entrepris en matière de maîtrise des charges pour réagir aux variations d'activité et réduire les charges fixes.

Dans la continuité de l'évolution permanente de son modèle économique, et encore tout récemment la finalisation de la centralisation de la comptabilité initiée en 2014 et la centralisation des services Paie, le groupe Barrière souhaite poursuivre la maîtrise de ses charges et garantir ainsi dans la mesure du possible la pérennité de l'ensemble des emplois.

En effet, le groupe Barrière a un niveau de dette élevé. De ce fait, il est crucial de préserver le niveau de résultat opérationnel qui permet le financement des investissements stratégiques indispensables au développement et à la pérennité des établissements et au remboursement de la dette.

En 2017, les 200 casinos Français ont atteint un total de 2,238 milliards d'euros (+2,45% par rapport à 2016) de Produit Brut des Jeux sur l'exercice. Le marché français a accusé entre le 1^{er} novembre 2007, date de profonde mutation du marché français des casinos, et le 31 octobre 2017 une baisse de près de -18% et ce malgré l'ouverture de nouveaux casinos.

La pérennité ou la situation financière et économique des établissements du groupe Barrière peut donc s'avérer fragile, obligeant à renégocier les conditions d'exploitation de certaines concessions dont les modalités d'exécution inhérentes à des éléments exogènes majeurs, créent un déséquilibre significatif en défaveur du casino, dont les variables d'ajustement sont limitées eu égard aux conditions d'exploitation et règlementaires de l'activité.

Concernant le casino Barrière de Bordeaux, l'activité sur l'exercice 2016/2017 affiche une augmentation de chiffre d'affaires avec un produit brut des jeux en hausse de 2.1% par rapport à l'exercice précédent, et une diminution de 2.7% par rapport à l'année 2007.

Cette croissance est le fruit d'investissement significatif sur l'offre de jeux mais montre sur une longue période un effet ciseau important. En effet, sur l'exercice 2017, la croissance de Chiffre d'Affaires Brut est de : 1 098 K€, une décroissance de l'EBE de 28 K€, pour un investissement de 1 741 K€, illustrant que le cash flow d'exploitation est inférieur à la valeur de l'investissement servi sur 2017.

Aucun élément significatif n'est venu impacter les comptes de la société au cours de l'exercice 2016/2017.

Actionnariat du groupe Lucien Barrière :

La famille Desseigne Barrière, actionnaire majoritaire de la Société Groupe Lucien Barrière détient, depuis le 4 mars 2011, 60 % du capital de Groupe Lucien Barrière, et la Société Fimalac Développement (filiale de Fimalac SA) en détient 40%, après avoir acquis les titres auprès du Groupe Accor.

Fimalac souhaite poursuivre le développement de ses investissements dans le domaine des spectacles, de la création artistique et d'opérations immobilières. Fimalac présente le profil assurant le mieux la stabilité de l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière et sa croissance.

Cette opération qui a modifié l'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas eu d'incidence sur le contrat de délégation de service public avec la Ville.

L'actionnariat de Groupe Lucien Barrière n'a pas été modifié sur l'exercice 2016/2017.

Evolution du Chiffre d'Affaires

	N-1	N	Ecart N/N-1
Produit Brut Machines à sous	39 356	39 357	
Produit Brut Jeux de tables	6 156	7 130	+15.82 %
Chiffre d'Affaires Restauration	2 072	2 112	+1.93 %
Chiffre d'Affaires Autres	718	772	+7.52 %
Total Chiffre d'Affaires BRUT	48 302	49 372	+2.22 %
Prélèvement	-26 210	-26 797	+2.24 %
CA NET	22 092	22 575	+2.19 %

Evolution du produit brut machines à sous

Le produit brut des machines à sous est resté stable malgré les investissements importants réalisés durant l'exercice.

Evolution du produit brut des jeux de tables

Le produit des jeux de table est en forte progression grâce au déploiement des jeux électroniques.

Evolution du chiffre d'affaires restauration

Le chiffre d'affaires de la restauration est en légère augmentation sur la clientèle individuelle et ceci malgré l'augmentation de la concurrence sur la zone de Bordeaux Lac. Le chiffre d'affaires lié aux soirées dansantes est stable.

Evolution du chiffre d'affaires Autres

L'augmentation du chiffre d'affaires autres est principalement due à l'activité du théâtre.

Evolution du prélèvement versé à la Ville

Compte tenu de la progression des jeux électroniques, le prélèvement versé à la ville progresse de 2.5 %.

Evolution des charges

Les charges de personnel diminuent de 2.6 % en raison de l'externalisation du ménage depuis le 1^{er} février 2017, dans le même temps les charges de sous-traitance augmentent de 49 %.

La générosité du programme de fidélité du Groupe Barrière en place sur une année complète a eu pour effet d'augmenter nos charges.

Le montant consacré au soutien des activités culturelle ou artistique s'élève comme l'année passée à 185 k€.

I.2- Patrimoine

Description des locaux exploités par le Casino

Le bâtiment du casino appartient à la commune de Bordeaux

Il est composé des espaces suivants :

- Le bâtiment principal qui abrite le casino (salle de jeux traditionnels et salles des machines à sous) ainsi que les salles de restaurant.
- Le second bâtiment qui abrite la salle de spectacles de 718 places ainsi que les bureaux administratifs.

Etat des immobilisations

Les variations du patrimoine immobilier intervenues au cours de l'exercice sont jointes en annexes (Copie des tableaux 5 et 6 de la liasse fiscale).

Investissements réalisés

Le casino a mis en œuvre tous les moyens nécessaires afin d'entretenir et d'améliorer les biens immobiliers et mobiliers, ceci en conformité avec les réglementations en vigueur pour les établissements recevant du public.

Au cours de cet exercice, les principaux investissements ont concerné l'acquisition de machines à sous et l'équipement en nouvelles technologies des machines à sous pour un montant global de 1 177 K€. Nous avons continué à développer notre offre de jeux de table sous forme électronique en proposant 2 postes supplémentaires de roulette électronique ainsi qu'une table de black jack électronique. Nous avons réalisé les travaux d'ouverture du toit de la terrasse pour 260 k€.

Dotation aux amortissements

La méthode de calcul de la charge économique imputée au compte annuel de résultat d'exploitation de la délégation est décrit dans la partie I-1 Principes et méthodes.

Charges liées à la conservation du patrimoine

L'établissement emploie 4 personnes affectées à l'entretien et la maintenance des installations et des bâtiments et sous traite auprès d'entreprises locales beaucoup de contrats et de missions de maintenance et d'entretien.

Pour maintenir les locaux et les installations dans un état de qualité et de performance, l'établissement a engagé 945 k€ en entretien maintenance (poste entretien + sous traitance sur ces travaux).

Situation des biens de retour, de reprise du service délégué et biens propres :

La situation à la clôture de l'exercice des biens de retour est la suivante :

- Valeur brute des biens de retour à la clôture de l'exercice : 24 601 420.59 €
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice :
22 895 234.54 €
- Valeur nette comptable des biens de retour à la clôture de l'exercice :
1 706186.18 €

La situation à la clôture de l'exercice des biens de reprise est la suivante :

- Valeur brute des biens de reprise à la clôture de l'exercice : 2 769 957.82 €
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice :
2 500 35. 43 €
- Valeur nette comptable des biens de reprise à la clôture de l'exercice :
269 622.39 €

La situation à la clôture de l'exercice des biens propres est la suivante :

- Valeur brute des biens propres à la clôture de l'exercice : 10 207 890.85 €
- Amortissement cumulé de ces biens à la clôture de l'exercice :
7 787 383.11 €
- Valeur nette comptable des biens propres à la clôture de l'exercice :
2 495 721.05 €

Autres pointsDescriptif du personnel

Le nombre de salarié moyen de l'établissement s'est élevé sur l'exercice à 143 personnes y compris les salariés en contrats d'usage. Un effort particulier est apporté à la formation professionnelle continue qui représente 2% de la masse salariale et 808 heures de formation pour l'ensemble des salariés.

II- Qualité du service

Réglementation des jeux

Tout au long de la délégation, le directeur du casino s'attache à un strict respect du cahier des charges et entretient des relations suivies avec les autorités locales. Ces préoccupations sont également relayées au plus haut niveau du groupe Barrière. Les procédures mises en place par le groupe en terme de contrôle interne, de surveillance des salles (moyens vidéo performants), de formation du personnel et de recrutement (demande d'agrément auprès des renseignements généraux pour le personnel au contact de la clientèle, des caisses et des jeux) doivent permettre d'assurer en permanence la qualité du service.

Le strict respect par l'établissement de la réglementation des jeux est notamment vérifié par nos autorités de tutelles mais aussi par des structures internes spécialisées salariées ou non de groupe Barrière (équipe d'audit interne parfois relayée par des équipes d'audits externes).

La qualité du service s'apprécie à partir des indicateurs suivants :

II.1- Mesures de la qualité de service

II.1.1- Nombre d'entrées dans le casino

<u>Exercice 2015/2016</u>	<u>Exercice 2016/2017</u>
482 070	488 849

Les entrées enregistrent une croissance de 1.41 %, grâce au développement de notre programme de fidélité et aux animations liées à l'arrivée de nouvelles machines.

II.1.2- Nombre de couverts (restaurant(s) du casino)

<u>Exercice 2015/2016</u>	<u>Exercice 2016/2017</u>
86 097	73 078

La baisse de couverts de cet exercice est principalement due à l'activité banquets, les couverts individuels sur le Café Barrière sont quant à eux en légère augmentation en dépit du nombre croissant de restaurants installés à Bordeaux Lac ou dans la périphérie immédiate.

II.1.3 - Commentaires autres activités

Artistique et Culturel

Ce secteur a poursuivi une programmation de qualité, laquelle a contribué à développer la notoriété de la salle de spectacle de l'établissement.

Le maintien de soirées à Thèmes, de soirées dansantes ou spectacles contribue à l'animation du casino tout entier.

Le Théâtre du Casino est reconnu maintenant comme un acteur incontournable de la scène culturelle de Bordeaux, il est par ailleurs partie prenante dans beaucoup d'événements culturels majeurs de la ville.

Nous mettons aussi un point d'honneur à programmer des artistes, troupes et compagnies locales et régionales.

La direction des spectacles et animations du groupe Barrière met à disposition de l'équipe du casino une sélection de spectacles de qualité, pour lesquels elle intervient également sur les conditions contractuelles, afin de permettre une programmation variée.

II.1.4- Processus des « visites mystère » et des procédures d'enquête du groupe Barrière (DMS)

De plus en plus, la Satisfaction Client est au cœur des préoccupations des Casinos Barrière. Pour cerner au plus près cette Satisfaction Client, différentes techniques marketing sont utilisées pour notamment mesurer ce qui est à l'origine de la Satisfaction Client.

Un enquêteur professionnel, tel un client parmi d'autres, se rend dans nos établissements de jeux, et se met en situation réelle. Il observe et analyse les différentes séquences consommateurs à travers un parcours client sur 7 espaces (téléphone, extérieurs, services généraux, machines à sous, jeux traditionnels, restaurants, bars) et effectue ainsi de manière régulière et précise un suivi Qualité du réseau des casinos Barrière pour en évaluer la qualité de services. Dans chaque espace, on mesure la norme produit, la norme service, la communication identité visuelle, la propreté et l'entretien à l'aide de 256 items.

Ces visites inopinées se déroulent plusieurs fois par an dans chacun des établissements du groupe. Grâce à ces mesures régulières, les résultats obtenus permettent d'identifier les points forts et les points faibles de nos sites et afin d'enclencher des actions correctives immédiates pour ainsi créer une dynamique de progrès permanente.

II.1.5- Observations significatives de clients sur le registre :

Il n'y a pas d'observation de clients sur le registre pour l'exercice.

II.2- Mesures pour une meilleure satisfaction des usagers

II.2.1- Accueil, informations et suivi des usagers :

Nous accordons une importance particulière à l'accueil des usagers.

Dans le cadre de la démarche de qualité de service « As de l'accueil » tous les employés et managers du casino ont été sensibilisés et formés pour recevoir le client dans les meilleures conditions. Les équipes de l'établissement ont identifié les éléments pour maintenir et améliorer le confort et le service du client (attitude, attention et action). Pour ce faire, informer, orienter, conseiller et appréhender les besoins des visiteurs sont les préoccupations majeures des employés et managers du casino afin de présenter une qualité de service irréprochable. Des formations sont par ailleurs tenues pour maintenir et améliorer la qualité de service.

Prévention pour un jeu responsable

Le casino s'engage à mettre en place un processus de prévention pour un Jeu Responsable dont l'objectif est que les clients ne subissent pas de conséquences dommageables, dues à un excès de la pratique de jeu, afin que nul ne puisse altérer sa situation financière, sociale ou économique.

Formation du personnel à la prévention de l'abus de jeux

Soucieux d'exercer son activité, d'une part en se conformant strictement à la législation en vigueur (respect notamment de la mesure d'interdiction de jeu) et d'autre part en respectant une éthique indispensable à la profession, le casino s'est volontairement engagé depuis plusieurs années, avec les autres sociétés du groupe Barrière, dans une politique de prévention aux risques d'abus de jeu.

Celle-ci s'est traduite cette année encore, par une formation dispensée aux collaborateurs en contact avec la clientèle, par une forte communication en place sur l'établissement (Affiches, brochure) ainsi que par l'animation d'une cellule de veille composée de salariés travaillant pour différentes activités (jeux traditionnels, machines à sous, accueil, ...).

« Préférez un Jeu Responsable » c'est le nom du programme de lutte contre l'addiction lancé dans l'ensemble des établissements du groupe Barrière en juin 2009.

Pour le Casino Barrière de Bordeaux, l'organisation interne et les résultats de ce programme se déclinent comme suit :

Organisation interne

Le correspondant du casino en charge du suivi du programme et de la relation client est Franck CHEDOZEAU, Membre du comité de Direction aux machines à sous.

Formation des personnels

Le groupe Barrière a mis en place des formations spécifiques afin de sensibiliser les personnels en contact avec la clientèle aux risques d'addiction.

Pour le casino Barrière de bordeaux :

57 salariés ont été formés en 2015, 2016, et 2017 tous les cadres en relation avec la clientèle ont été formés dès le début du programme.

Information et sensibilisation de la clientèle

Des affiches sont présentes dans le casino dans le but de sensibiliser les clients aux risques d'addiction.

Des brochures sont également en permanence à la disposition de la clientèle. Cette information présente les niveaux de risques, permet d'évaluer sa pratique du jeu, propose des conseils pour jouer Responsable. Elle propose également des solutions pour se faire aider (site internet, LVA, personne dédiée sur le casino) et le contact d'un centre adresse de traitement des addictions.

Un site internet exclusivement dédié au Jeu Responsable (une création du groupe Barrière) informe les joueurs et le grand public sur le risque d'abus de jeu. Preferezunjeuresponsable.com permet de faire le lien entre le casino et ses joueurs, de donner l'ensemble des conseils utiles aux joueurs, en les mettant en contact avec des partenaires professionnels de santé, en les aidant à auto-évaluer leur pratique du jeu ou en leur donnant des conseils pour que leur pratique du jeu reste un plaisir.

La Limitation Volontaire d'Accès (L.V.A.)

La L.V.A. est au cœur du dispositif du Jeu Responsable :

- c'est un service mis à disposition des clients du casino qui leur permet de mieux maîtriser leur niveau de fréquentation dans l'établissement ;
- la L.V.A, valable dans l'ensemble des casinos du groupe Barrière, est un gage de sérieux de notre établissement dans ce domaine ;
- c'est un service unique et exclusif des établissements du groupe Barrière.

Au printemps 2015, une thèse d'un docteur en médecine (spécialisation psychiatrie) portant sur l'évaluation de la LVA a été réalisée. Cette évaluation externe et neutre de cet outil proposé aux clients fut riche en enseignements et a démontré l'efficacité de notre démarche. Ainsi, la Limitation Volontaire d'Accès constitue une action de prévention ciblée qui présente des indices d'obtention d'un jeu contrôlé.

Pour l'exercice 2016/2017, le Casino Barrière de Bordeaux a signé 234 contrats de L.V.A.

Orientation des clients en situation d'addiction

En 2016/2017, le casino Barrière de Bordeaux a collaboré avec les services du CSAPA Maurice Serise de Bordeaux dirigés par le docteur Jean-Michel Delile.

Accueil et Informations données aux clients

Les axes de formation de notre personnel ont prioritairement porté sur le management, l'accueil du client, dans le cadre de notre métier (réglementation des jeux, protection du joueur) au contact de la clientèle.

Comme chaque année, des moyens importants sont consacrés à la promotion de l'établissement et de ses activités destinées au développement touristique et culturel de la Commune.

Ces moyens tant humains que financiers, visent à commercialiser à la fois les activités de jeux, mais aussi la restauration, les spectacles et animations.

Sont utilisés pour cela les supports de communication dits de « mass média » parmi lesquels l'affichage urbain, la radio, la télévision locale, la presse écrite régionale, mais également le mailing ou e-mailing et SMS.

Respect des affichages obligatoires

Tous les points de vente de débit de boissons affichent les informations obligatoires en matière de répression de l'ivresse et de protection des mineurs.

Tous les tarifs des restaurants sont affichés à l'entrée de l'établissement concerné.

Toutes les dispositions obligatoires sur l'exploitation des jeux dans un casino font l'objet d'un affichage réglementaire, comme les minima de tables, les listes de jeux pratiqués, le règlement des jeux, les informations sur la vidéo surveillance, l'information sur la protection des mineurs...

Ethique et comportement

La nature même des activités exercées, qui implique notamment le maniement d'importantes sommes d'argent, peut entraîner dans certaines circonstances des comportements dits frauduleux.

L'activité casino doit faire face à des risques de détournement de fonds et des risques de tricherie. L'établissement a toujours fait preuve d'une grande vigilance en créant des postes dédiés au contrôle, en respectant la séparation des tâches et en optimisant les systèmes d'information. De plus, le système informatique en place contribue à sécuriser les opérations, notamment en renforçant l'intégrité des flux financiers.

En outre, un dispositif de caméras placées dans les salles de jeux et reliées à une salle de contrôle vidéo, géré par un personnel qualifié constitue un moyen de prémunir les casinos contre les tricheries, vols et autres activités criminelles.

Le casino s'attache par ailleurs à respecter les principes de contrôle interne. Il améliore de façon constante ses systèmes d'information et de contrôles en traçant au mieux toutes ses opérations (jeux, restauration, spectacles, autres). Enfin, la surveillance visuelle et vidéo participe également aux processus de contrôle.

Lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme

I - Le principe général

Les textes législatifs et réglementaires relatifs à la lutte contre le blanchiment imposent aux représentants légaux et aux directeurs responsables des casinos de se montrer particulièrement vigilants et de prendre toutes mesures pour détecter et rendre compte à Tracfin des comportements suspects.

Partant d'un travail d'analyse et d'observation qui lui incombe, le directeur responsable doit porter à la connaissance de Tracfin les opérations effectuées dans les salles de jeu qui lui paraissent suspectes et qui semblent provenir d'une infraction pénale.

La déclaration de soupçon rédigée par le directeur responsable doit se fonder sur des données vérifiables et sur une appréciation subjective des opérations litigieuses en fonction de la nature de sa clientèle et de son expérience personnelle du monde des casinos.

Afin de pouvoir au mieux remplir cette obligation, le directeur responsable doit pouvoir compter sur la collaboration des personnels en fonction capables eux aussi de détecter les comportements à risques. C'est la raison pour laquelle, il doit s'assurer que les salariés connaissent les critères de vigilance retenus qui sont régulièrement rappelés au cours des séances de formation continue et lors des recrutements. Tous nos personnels qui traitent les valeurs et ceux qui sont au contact de la clientèle dans les salles de jeu ont reçu ces formations conformément aux prescriptions du Service central des courses et jeux.

II - Organisation du dispositif au sein du Casino :

Début 2017, consécutivement aux nouvelles lignes directrices établies conjointement entre le Service Central des Courses et Jeux et TRACFIN sur les obligations relatives à la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme, chaque établissement du groupe Barrière a substitué au manuel de Procédures internes existant un « Protocole interne ». Ce dernier comprend un système d'évaluation et de gestion des risques ainsi qu'un dispositif de contrôle interne adapté.

De plus, à la fin de la saison, le directeur du casino rédige un rapport annuel d'activité adressé au Service central des courses et jeux. Les points suivants sont déclinés dans le rapport 2016/2017 du Casino :

A) Référents de l'établissement

Pour le casino Barrière de Bordeaux, les référents sont :

- Déclarant : Marc KARCHER, Directeur Responsable
- Correspondant : Corinne MAGIS, Directrice financière

B) Actions de formations réalisées dans le casino en 2016/2017

32 collaborateurs ont été formés en 2016/2017 sur 5 sessions de formation dispensées lors des journées d'intégration à destination des nouveaux collaborateurs.

Nous avons également organisé une session de recyclage des connaissances pour 11 cadres de l'entreprise.

C) Dispositifs de surveillance mis en place

8 réunions du comité lutte anti-blanchiment ont eu lieu en 2016/2017.

Par ailleurs, nous communiquons à nos autorités de tutelle, via ce rapport, les statistiques relatives au nombre de déclaration de soupçon et le nombre d'enregistrement sur les registres de change de plus de 2000€.

II.2.1- Sécurité et sureté :

Sécurité alimentaire

S'agissant de la restauration, les règles d'hygiène dans les espaces de production (cuisines, laboratoires..) ont été formalisées dans le "Guide Lucien Barrière de la sécurité alimentaire". Ce guide interne des bonnes pratiques d'hygiène, répondant aux exigences de la réglementation en vigueur, garantit au groupe une conformité totale du PMS (Plan de maîtrise sanitaire). Sur ces bases, le groupe Barrière a mandaté un organisme indépendant (Silliker) chargé d'évaluer le niveau d'hygiène de chacun des établissements selon des fréquences qui varient en fonction du nombre de couverts servis. Des prélèvements bactériologiques de produits et surfaces sont réalisés mensuellement sur l'ensemble des exploitations du groupe. De plus le groupe vient d'engager la mise en place progressive d'un système de traçabilité digitale (E pack), qui renforce l'efficacité des contrôles, et apporte un garantie supplémentaire sur la maitrise du PMS.

Les autorités administratives officielles et compétentes effectuent des contrôles sur notre exploitation :

La DDPP (Direction départementale de la protection des populations)

La DDASS (Direction Départementale des Affaires Sanitaires et Sociales)

La qualité des produits servis, la sélection des fournisseurs référencés et audités, associées à des contrôles internes et administratifs, ont permis à nos établissements de préserver la sécurité alimentaire, le confort et le bien-être de la clientèle.

Hygiène et sécurité

Ces questions concernent aussi bien les salariés de notre Société que l'ensemble de ses clients. Elles visent notamment à prévenir les risques d'accidents, les risques sanitaires (qualité de l'eau notamment), les risques d'incendie, les risques d'ordre écologique, ...

Des contrôles propres aux Etablissements Recevant du Public (ERP) sont effectués par des organismes de contrôle agréés ainsi que des Commissions consultatives départementales de sécurité et d'accessibilité qui vérifient en particulier :

- la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les ERP conformément aux dispositions des articles R122-19, R122-29 et R123-1 à R123-55 du Code de la Construction et d'Habitation ;
- l'accessibilité aux personnes handicapées.

Les organismes tels que l'Apave et le bureau Veritas interviennent une fois par an sur l'ensemble des contrôles obligatoires au titre des ERP.

La Commission départementale de sécurité (composée de gendarmes ou policiers, pompiers, représentants de la mairie, Direction Départementale de l'Équipement, ...) intervient tous les un à trois ans suivant les établissements.

Ces interventions font l'objet de rapports versés au registre de sécurité. Ils permettent notamment d'orienter les investissements pour le maintien ou le renforcement de la sécurité des biens et des personnes prévus chaque année.

L'arrêté du 1^{er} février 2010 relatif à la surveillance des légionelles dans les installations de production, de stockage et de distribution d'eau chaude sanitaire est strictement appliqué, et fait l'objet de vérifications, contrôles et suivi par le laboratoire SILLIKER.

En outre, la Société bénéficie de l'intervention des ingénieurs experts de l'assureur dommages éventuellement assistés de ceux du courtier du Groupe. Un plan de visites de sites est défini et mis en place avec l'assureur en vue de déterminer et remédier aux insuffisances éventuelles en termes de sécurité des personnes et des biens, en particulier liées aux risques d'incendie.

Enfin, un responsable de sécurité incendie est nommé, assurant des formations initiales et continues sur prévention des risques incendie pour le personnel (niveau SIAP 1, SIAP 2 et SIAP 3), et utilisation des moyens de lutte contre l'incendie.

Une formation intitulée "Sauveteur secouriste du travail" a également été dispensée et mise à jour chaque année.

Les établissements sont tous équipés de défibrillateurs automatiques.

Le directeur de la sécurité du Groupe ainsi que le département d'audit interne interviennent également sur ces thématiques au cours de leurs missions respectives sur notre site.

Sûreté de l'établissement

L'ensemble des établissements du groupe est sécurisé grâce au système de vidéosurveillance, avec principalement l'installation systématique de caméras à chaque accès.

En application du décret du 18 décembre 2000 sur la sécurité des convoyeurs de fonds, de nouvelles procédures et les équipements nécessaires (sas, salle forte) ont été mis en place permettant également d'assurer une plus grande sécurité du personnel et du public.

Des alarmes et des équipements pour contrôler l'accès du personnel des caisses et des coffres ont également été installés.

Contrairement à l'année 2011 où 10 vols à main armée avaient été commis à l'encontre des casinos français, l'année 2012 a été marquée par un net recul de ce type d'agressions puisque seulement 2 faits ont été recensés au préjudice d'autres groupes. En 2016, tout comme en 2015, nous constatons 2 vols à main armée. En 2017 3 vols à main armée ont été recensés.

Il n'en demeure pas moins que les casinos du groupe Barrière restent fortement mobilisés avec des équipes de sécurité particulièrement attentives qui sont en liaison régulière avec les services de police et de gendarmerie.

La Direction Générale poursuit donc la mise en place d'un plan d'action et d'investissements destiné d'une part à dissuader les tentatives des malfaiteurs et d'autre part à permettre à nos salariés de travailler dans de meilleures conditions et à notre clientèle de fréquenter nos salles de jeu en toute sécurité.

Dans les régions sensibles, nos établissements ont été équipés de caisses automatiques dont le but principal est de rendre les fonds beaucoup plus difficilement accessibles pour les malfaiteurs en les dissuadant d'entreprendre toute forme d'agression. Un premier bilan permet de dire que ces nouveaux matériels de sécurité sont très bien perçus par nos personnels ainsi que par nos clients.

Par ailleurs, les procédures internes relatives à la manipulation des fonds sont régulièrement modifiées si nécessaire et de nouveaux matériels équipent nos coffres en back office.

D'autre part, certains casinos ont recours dans des zones sensibles à des maîtres-chiens qui surveillent la nuit les accès et les parkings réservés à notre clientèle.

Enfin, les procédures d'arrivée de nos personnels tôt le matin ont été revues pour éviter de nouvelles agressions et prise d'otages.

Il semble aussi très important de rappeler que nous sommes attachés au développement de la concertation et de relations suivies entre l'établissement et la commune pour entretenir une politique adaptée de sécurité en liaison étroite avec les services de police et de gendarmerie. Nous souhaitons ardemment que les propositions qui sont faites par nos directeurs d'établissements pour améliorer la sécurité autour du casino soient bien prises en compte pour le bien-être général de nos clients et de nos personnels.

II.2.3- Décoration, ambiance

Nous veillons à ce que notre établissement soit un lieu de détente, de convivialité et de loisirs et tant la décoration, que l'ambiance, doivent y contribuer.

Nous cherchons à rendre attractif notre établissement au gré des événements et des périodes de l'année. Ainsi, la décoration est régulièrement renforcée sur des soirées à thèmes, l'anniversaire du casino, les lancements de nouvelles machines à sous et les périodes de fêtes de fin d'année

II.2.4- Développement durable et Responsabilité Sociétale et Environnementale

C'est en 2008 que le groupe Barrière a amorcé sa démarche Développement Durable sur l'ensemble de ses établissements. Deux années plus tard, le Groupe décidait d'étendre ce processus à tous les collaborateurs en leur proposant, dans chaque établissement, un cycle de formation les sensibilisant au développement durable et plus particulièrement au système de management environnemental.

C'est ainsi qu'en décembre 2011, le groupe Barrière obtenait sa première certification ISO 14001 sur un premier périmètre de 11 établissements. La norme ISO 14001 constitue un cadre définissant des règles d'intégration des préoccupations environnementales dans les activités de l'entreprise afin de maîtriser les impacts sur l'environnement et ainsi concilier ses impératifs de fonctionnement et de respect de l'environnement. En mars 2012, le nombre d'établissements certifiés atteignait les 22 structures, et ainsi de suite jusqu'en février 2013 où l'intégralité des établissements français du groupe obtiennent la certification.

Au cours du dernier trimestre de l'année 2014, l'audit de renouvellement de certification ISO 14001 a été réalisé auprès d'un échantillon d'établissements représentatifs du groupe Barrière. Le rapport établi par Ecocert, l'organisme auditeur, a confirmé la maturité de notre système de management environnemental. Les établissements Barrière ont été certifiés ISO 14 001 de 2011 à 2015.

Après 5 années d'efforts et de beaux résultats sur la partie environnementale, c'est naturellement que le Groupe a décidé d'évoluer sur une démarche plus globale de Responsabilité Sociétale de l'Entreprise (RSE) en se basant sur la norme ISO 26 000. ISO 26 000 est la norme internationale de RSE. Basée sur un principe d'amélioration continue et de progression elle n'est pas certifiable, mais évaluable par un organisme indépendant.

La démarche RSE du Groupe se compose de 5 thématiques :

- Gouvernance & Dialogue
- Relation Clients
- Employeur Responsable
- Environnement
- Développement local

Le Groupe a fait évaluer en Février 2017 sa politique RSE au regard de l'ISO 26 000 par AFNOR Certification et a obtenu 72% à l'évaluation Score RSE. Cette évaluation est en cours de renouvellement (mars-avril 2018)

Les engagements RSE de Barrière sont les suivants :



GOVERNANCE & DIALOGUE

Veiller à la transparence et la loyauté dans les affaires
Développer une bonne gouvernance
Développer le dialogue avec nos parties prenantes



RELATION CLIENTS

Veiller à l'accessibilité de notre offre
Gérer la relation clients de façon responsable
Partager notre démarche avec nos clients
Accentuer le programme de Jeu Responsable
Introduire des offres de tourisme durable



EMPLOYEUR RESPONSABLE

Développer le capital humain
Amorcer une réflexion sur le mieux-vivre au travail
Faire de la diversité une richesse
Développer un management responsable



ENVIRONNEMENT

Réduire nos consommations d'énergie, faire progresser le bâtiment durable
Favoriser l'économie circulaire : réduire, réutiliser et recycler nos déchets
Promouvoir une alimentation responsable, lutter contre le gaspillage alimentaire
Préserver la biodiversité
Garantir des établissements sains



DÉVELOPPEMENT LOCAL

Accentuer les achats locaux dans le respect de la stratégie Achats Groupe
Développer l'économie locale
Avoir un rôle moteur dans la culture et le patrimoine des territoires

Au-delà de ces engagements, cette procédure garantit au Groupe une conformité totale de nos établissements au Code de l'Environnement en vigueur et témoigne de la volonté affichée du Groupe de s'investir pleinement dans les enjeux du Développement Durable. En partenariat avec de nombreux acteurs de la société civile, cette action responsable se base sur une méthodologie de cohésion et d'amélioration continue, en faveur de nos clients, de l'environnement, et des collectivités territoriales.

Le groupe Barrière reste attentif à la bonne progression du programme pour tous ses établissements. Les avancées notables sont nombreuses et les partenariats avec les municipalités offrent de riches perspectives d'une action responsable, soucieuse de conserver pour les générations futures un environnement de vie sain et pérenne.

Pour le Casino Barrière de Bordeaux les opérations menées en 2016/2017 sont les suivantes :

- le partenariat avec l'association « Les bouchons d'amour », avec une collecte exceptionnelle auprès de nos clients dans le cadre de la semaine du développement durable,
- le tri des biodéchets,
- le tri de tous les déchets dangereux (piles, ampoules et néons, cartouches d'encre...)
- la valorisation des déchets non dangereux (papier, cartons, verre, cagettes, huiles alimentaires...)
- le partenariat avec l'association « Agir Cancer Gironde » qui collecte les bouchons en liège,
- partenariat avec une startup « YOYO » pour le recyclage des bouteilles plastiques,
- une collecte de jouets et de matériel de puériculture auprès des salariés du Casino au profit des Apprentis d'Auteuils qui gèrent une crèche du quartier des Aubiers à proximité immédiate de notre établissement,
- l'installation de deux ruches sur le toit du casino en partenariat avec un apiculteur,
- la destruction confidentielle des tickets confiée à l'entreprise adaptée Elise.
- la plantation d'un jardin « aromatique »,
- la mise en place d'échange de livres ou revue en salle de pause du personnel.

III- Compte-rendu technique et financier

III.1- Compte-rendu financier

<u>RAPPEL PBJ</u>	N-1	N	Valeur	%
	45 512	46 488	976	2.1

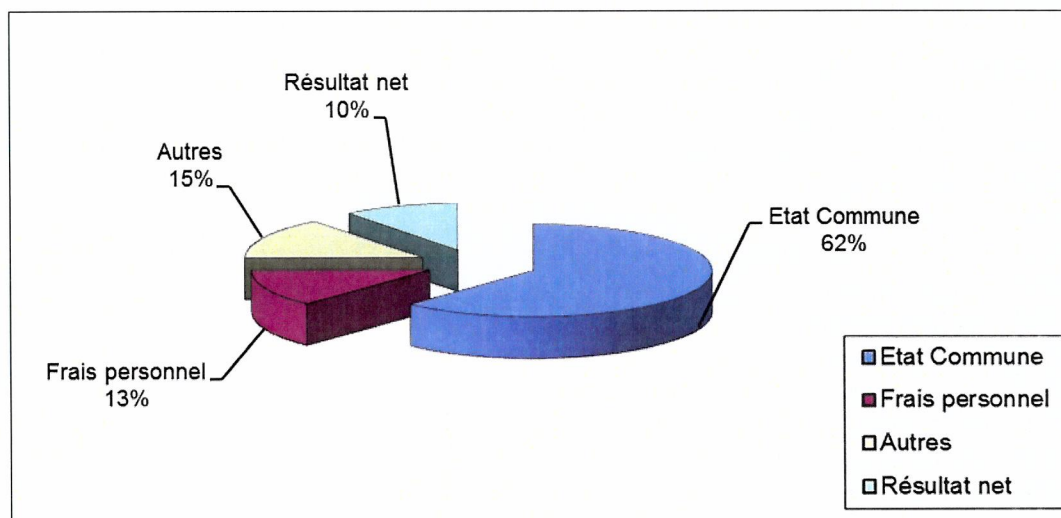
I. Récapitulatif des contributions

	N-1	N	Valeur	%
- Prélèvement direct (<i>cahier des charges</i>)	4 456 15 %	4 566 15%	110	2.5
- Reversement 10% du Plvt Progressif de l'Etat (dans un max. de 5% du budget de la ville)	1 840	1 885	45	2.4
TOTAL PLVT	6 296	6 451	155	2.5

	N-1	N	Valeur	%
Contribution spécifique au cahier des charges - Soutien culturel	186	186	0	
TOTAL CONTRIBUTION	6 482	6 637	155	2.4

	N-1	N	Valeur	%
- Redevance d'occupation				
• redevance fixe	20	20		
• redevance variable	207	209	2	1
• redevance capitalisée	48	48		
TOTAL redevance domaniale	275	277	2	1
TOTAL GENERAL	6 757	6 914	157	2.3

II. Historique sur 5 ans



	N	N-1	N-2	N-3	N-4	Total
Chiffre d'Affaires brut	49 372	48 302	46 455	45 030	45 452	234 611
Etat Commune (1)	30 587	30 142	28 832	27 780	28 439	145 792
Frais de personnel (2)	5 901	6 067	6 069	6 157	6 216	30 410
Autres	7 978	7 031	6 715	6 385	5 884	33 981
Résultat net	4 906	5 062	4 839	4 708	4 913	24 428

Détail (1)

Prélèvement	26 797	26 210	24 994	24 098	24 479	126 578
Loyers versés à la ville	277	275	275	275	279	1 381
Impôts et Taxes (LF)	956	989	1 017	921	1 001	4 884
Cahier des charges	186	186	186	186	213	957
Impôt société	2 373	2 482	2 360	2 300	2 467	11 982
Total	30 587	30 142	28 832	27 783	28 439	146 782

(2) : y compris participation

	522	546	525	527	551	2 671
--	-----	-----	-----	-----	-----	-------

Le compte rendu financier met en évidence que même si notre Groupe et notre casino sont experts dans nos métiers, il n'en demeure pas moins que des données exogènes et imprévisibles ont impacté significativement à la baisse le niveau d'activité prévu dans le compte prévisionnel d'exploitation malgré le maintien des investissements à un niveau significatif.

En ce qui concerne notre établissement, les investissements réalisés dans le renouvellement de l'offre de jeux ont permis une croissance significative de notre chiffre d'affaires brut.

III.2- Compte-rendu technique

1) Artistique / Culturel

a) Programmation dans le casino :

04/11/2016 Gérald De PALMAS
 12/11/2016 François-Xavier DEMAISON
 19/11/2016 Diner dancing DJ
 26/11/2016 Les INNOCENTS
 26/11/2016 Diner-spectacle DISCO
 30/11/2016 MOLTO ASSAI
 02/12/2016 Vamp in the kitchen
 02/12/2016 Diner-spectacle TAHITI
 03/12/2016 Diner dancing DJ
 09/12/2017 JMF Finn Mc Cool
 09/12/2016 Diner dancing DJ
 10/12/2016 Voyage I II III
 11/12/2016 Lisa SIMONE
 16/12/2016 Florent Peyre
 31/12/2016 Bordeaux Follies
 07/01/2017 Roland Magdane
 13/01/2017 Sinclair
 15/01/2017 La belle de Cadix
 20/01/2017 JMF Hansel et Gretel
 21/01/2017 CARMEN
 21/01/2017 Diner-spectacle NOUVEL AN
 RUSSE
 25/01/2017 Mathieu MADENIAN
 27/01/2017 Diner dancing DJ
 28/01/2017 Paris fait sa comédie
 04/02/2017 Diner-spectacle ORIENTAL
 17/02/2017 JARRY
 26/02/2017 La reine des neiges
 10/03/2017 Alain CHAMFORT
 11/03/2017 Kevin RAZY
 18/03/2017 Les frères Brothers
 18/03/2017 Diner dancing DJ
 19/03/2017 Didier LOCKWOOD
 23/03/2017 VIRSKI
 24/03/2017 Master Class NIJINSKI
 26/03/2017 LES ANNEES FOLLES
 30/03/2017 LANGEVIN
 31/03/2017 Influences Latines
 04/04/2017 Jeff PANACLOC
 07/04/2017 Diner-spectacle BRESILIEN
 14/04/2017 Thomas FERSEN
 04/05/2017 Christelle CHOLLET
 14/05/2017 Dani LARY
 02/06/2017 MOSCATO
 10/06/2017 Gala d'étoiles
 19/05/2017 Corpus Focus
 20/05/2017 Diner-Spectacles
 15/06/2017 Olivier De BENOIST

07/10/2017 Franchise obligatoire
14/10/2017 Noelle PERNA
20/10/2017 LES FORAINS

b) Programmation à l'extérieur du casino :

02/02/2017 spectacle jumping international

2) Contribution au développement touristique

a) Toutes les actions qui contribuent à améliorer l'activité de la ville (feu d'artifices, organisation de tournoi jeu, sport, animation ludique- tombola, illumination de la façade, etc)

Toutes les conventions, remises de prix et synergies avec les hôtels de la zone du Lac contribuent également à ce développement

b) Sponsoring, Partenariat

- Au Jumping International de Bordeaux
- A Bordeaux Fête le Fleuve
- A « Paysages »
- A l'Opéra National de Bordeaux

c) Revue de presse :

Nos actions, notre activité et nos événements sont de grande qualité. Nous sommes considérés par les médias comme un acteur majeur de la Ville. Nous sommes sollicités par les journalistes et notre actualité est naturellement couverte et retranscrite dans la presse locale, régionale, les publications de l'Office de Tourisme et les sites internet.

d) Opérations Commerciales

- Arrivées de nouvelles machines à sous
- Animations calendaires (Chandeleur, Nouvel An Chinois, Saint-Valentin, Pâques)
- Jeux à destination des clients du casino
- Anniversaire du Casino
- Folle journée

3) Restaurant/ Bars

a) Cartes, horaires et jours d'ouverture

- Bar « La Carène » : ouvert tous les jours de 21h00 à 3h30
- Brasserie « Café Barrière » : ouvert tous les jours de 12h00 à 14h30 et de 19h00 à 23h00
- Bar « Led & bar » service de consommations diverses : ouvert tous les jours de 10h00 à 3h30

b) Capacité des points de vente :

- La Brasserie « Le café Barrière » : 170 places assises
- « La Passerelle / Salon des Etoiles » : espace polyvalent de 60 à 250 places assises pour dîners, dîners dansants et spectacles. Cocktails jusqu'à 500 personnes.
- Terrasse ouverte de mai à septembre : 40 places assises

c) l'activité :

	N-1	N
Nbre de Cvts	69 615	73 078
	N-1	N
Ticket moyen	33.60	36.83
	N-1	N
CA TTC	2 339	2 382

4) Effectif

a) Tableau des effectifs par secteur d'activité

- Secteur Machines à sous : 31 collaborateurs
- Secteur Jeux Traditionnels : 33 collaborateurs
- Secteur Restaurant : 27 collaborateurs
- Secteur Maintenance : 5 collaborateurs
- Secteur Sécurité, Accueil, Vidéo : 27 collaborateurs
- Secteur Administratif : 6 collaborateurs
- Secteur animation / marketing : 5 collaborateurs

b) Organigramme de l'établissement (non nominatif)

Voir pièces jointes

c) Formations réalisées

- Interne

Prévention abus de jeux
Sauveteur secouriste du Travail
Equipier intervention incendie
Lutte anti blanchiment
Intégration des nouveaux collaborateurs

- Externe

Conduite d'entretien avec Clients en addiction
Gestion des incivilités
Incontournables de l'accueil
Caces
Habilitation électrique et recyclages
Recyclage formateur SST
Formation initiales et recyclages SSIAP 1 et 2
Sûreté des évènements et sites face à la menace terroriste
Informatique logiciels Maxxing et Delphi
Facebook, page professionnelle
Perfectionnement des dirigeants

IV- Perspectives

PERSPECTIVES ET EVENEMENTS POST CLOTURE

Dans la continuité de ces dernières années, les perspectives de l'activité casinotière en France, qui a subi une décroissance de près de 20 % depuis 2007, restent incertaines dans un contexte où la consommation des ménages est fortement impactée par l'augmentation de nombreux produits de première nécessité et par le climat d'incertitudes économique et financier.

Par ailleurs, la présence de sites illégaux de jeux en ligne malgré la libéralisation du marché en France continue de pénaliser l'activité des casinos en France.

Les récentes dispositions fiscales visant à rééquilibrer le déficit en France pèsent lourdement dans l'équilibre économique de la concession et rend fragile la pérennité de celle-ci malgré les investissements (eux-mêmes sanctionnés dorénavant par la non déductibilité fiscale d'une quote-part des frais financiers générés par le financement de ces investissements) et malgré les actions permanentes menées en notre qualité de professionnel du secteur des jeux.

La loi n°2017-257 en date du 28 février 2017 *relative au statut de Paris et à l'aménagement métropolitain*, met en place une expérimentation sur les clubs de jeux à Paris pour une durée de 3 ans. L'article n°34 de cette loi autorise dans la capitale l'expérimentation de clubs de jeux à partir du 1er Janvier 2018. Le Groupe accuse une nouvelle fois une réglementation qui évolue défavorablement sur son activité qui subira ainsi une nouvelle baisse.

Par ailleurs, bien que cette expérimentation soit limitée à Paris dans le cadre de cette loi, il n'est pas exclu que des évolutions puissent être envisagées dans un second temps, sur une extension géographique ou sur l'offre de jeux.

Le Groupe reste vigilant sur les risques d'une extension de cette expérimentation qui aura des répercussions fortes pouvant engendrer des déséquilibres économiques majeurs pour les casinos.

Le Groupe reste également vigilant à toute évolution réglementaire ou fiscale qui pourrait une nouvelle fois aggraver la situation financière de ses casinos.

La concession actuelle arrivant à son échéance le 31 janvier 2019, Le Casino Barriere de Bordeaux a répondu à l'appel d'offres de délégation de service public lancé par la ville Bordeaux. En date du 30 mars 2018, Bordeaux métropole nous informai que la commission de délégation de service public avait émis un avis favorable à l'admission de la SATB en phase de négociation.

- Documents joints -

Tableaux 1 à 6 de la liasse fiscale

Organigramme

Cartes restaurant et bar

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

Désignation de l'entreprise : SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois* 12

Adresse de l'entreprise Rue CARDINAL RICHAUD 33300 BORDEAUX Durée de l'exercice précédent* 12

Numéro SIRET* 4 1 8 0 8 3 7 5 4 0 0 0 2 2 Néant *

				Exercice N clos le,		N-1		
				31102017		31102016		
		Brut		Amortissements, provisions		Net		
		1		2		3		
						Net		
						4		
Capital souscrit non appelé (I)		AA						
ACTIF IMMOBILISÉ*	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB		AC			
		Frais de développement *	CX		CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	1 056 221	AG	974 978	81 242	127 386
		Fonds commercial (1)	AH		AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			727
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN		AO			
		Constructions	AP	17 997 446	AQ	16 702 653	1 294 792	2 468 644
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	12 575 806	AS	9 902 068	2 673 737	2 189 415
		Autres immobilisations corporelles	AT	5 977 798	AU	5 644 755	333 043	456 460
		Immobilisations en cours	AV	24 954	AW		24 954	974
		Avances et acomptes	AX		AY			2 460
	IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
		Autres participations	CU	40 000	CV		40 000	40 000
		Créances rattachées à des participations	BB		BC			
		Autres titres immobilisés	BD		BE			
		Prêts	BF		BG			
Autres immobilisations financières*		BH	1 758	BI		1 758	3 258	
TOTAL (II)		BJ	37 673 985	BK	33 224 456	4 449 528	5 289 327	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	94 920	BM	94 920	81 125	
		En cours de production de biens	BN		BO			
		En cours de production de services	BP		BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
		Marchandises	BT	5 325	BU	5 325	6 216	
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW		36 382		
	CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	101 974	BY	19 040	82 934	76 962
		Autres créances (3)	BZ	13 979 885	CA		13 979 885	13 561 590
		Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
	DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD		CE			
Disponibilités		CF	1 281 753	CG		1 281 753	1 395 622	
Comptes de régularisation	Charges constatées d'avance (3)*	CH	61 993	CI		61 993	95 937	
	TOTAL (III)	CJ	15 525 853	CK	19 040	15 506 813	15 253 838	
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW						
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM						
	Ecarts de conversion actif* (VI)	CN						
TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)		CO	53 199 838	1A	33 243 496	19 956 342	20 543 165	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) part à moins d'un an des immobilisations financières :		(3) Part à plus d'un an :		CR		
Clause de réserve de propriété :*	Immobilisations :	Stocks :		Créances :				

Désignation de l'entreprise		SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N		Exercice N - 1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : 6 750 000)	DA	6 750 000	6 750 000	
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB			
	Ecarts de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC			
	Réserve légale (3)	DD	675 000	675 000	
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE			
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1)	DF	110 205	110 205	
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ)	DG			
	Report à nouveau	DH	9 917	9 968	
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	4 905 807	5 062 448	
	Subventions d'investissement	DJ	324 787	482 175	
	Provisions réglementées *	DK	14 305	18 833	
	TOTAL (I)	DL	12 790 022	13 108 631	
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM			
	Avances conditionnées	DN			
	TOTAL (II)	DO			
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP	151 475	92 966	
	Provisions pour charges	DQ	41 802	49 770	
	TOTAL (III)	DR	193 277	142 736	
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS			
	Autres emprunts obligataires	DT			
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU			
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	600 000	600 000	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW	304 679	247 771	
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	628 931	538 088	
	Dettes fiscales et sociales	DY	4 723 222	5 107 153	
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ	222 403	230 126	
	Autres dettes	EA	493 805	568 656	
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB			
TOTAL (IV)	EC	6 973 042	7 291 798		
Ecarts de conversion passif*	(V)	ED			
TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	19 956 342	20 543 165		
RENVois	(1) Écart de réévaluation incorporé au capital	IB			
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Écart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	IC			
		ID			
		IE			
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF			
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	6 668 362	7 044 026		
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH				

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

		Exercice N						Exercice (N - 1)	
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total			
Désignation de l'entreprise : SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO Néant <input type="checkbox"/> *									
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA	22 397	FB		FC	22 397	23 737	
	Production vendue	{ biens * services *	FD		FE		FF		
			FG	22 552 465	FH		FI	22 552 465	22 067 913
	Chiffres d'affaires nets *	FJ	22 574 863	FK		FL	22 574 863	22 091 650	
	Production stockée*					FM			
	Production immobilisée*					FN			
	Subventions d'exploitation					FO	222 963	628 707	
	Reprises sur amortissements et provisions, transferts de charges* (9)					FP	588 932	445 841	
	Autres produits (1) (11)					FQ	8 500	16 156	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	23 395 260	23 182 355
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS	(387)	(17 268)	
	Variation de stock (marchandises)*					FT	780	3 154	
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU	1 076 313	1 012 072	
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV	(13 795)	2 734	
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis)*					FW	5 018 839	4 488 092	
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	956 008	989 109	
	Salaires et traitements*					FY	3 951 561	4 043 137	
	Charges sociales (10)					FZ	1 427 022	1 477 904	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	2 367 461	2 281 156	
			- dotations aux provisions*			GB			
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*					GC	5 000	16 090
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD	58 509	97 473	
	Autres charges (12)					GE	899 352	778 583	
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	15 746 666	15 172 239	
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	7 648 594	8 010 115	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée* (III)					GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré* (IV)					GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM			
	Différences positives de change					GN	536	1 846	
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO			
Total des produits financiers (V)						GP	536	1 846	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*					GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR			
	Différences négatives de change					GS	475	122	
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT			
Total des charges financières (VI)						GU	475	122	
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	61	1 724	
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	7 648 655	8 011 840	

7571

Désignation de l'entreprise SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO

Néant *

		Exercice N		Exercice N - 1		
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA				
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	318 588		237 134	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	5 164		407	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	323 752		237 541	
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	76		1 053	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	160 509		127 692	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	HG	636		30 261	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	161 223		159 007	
4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	162 529		78 533	
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	522 298		545 844	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 383 079		2 482 080	
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	23 719 549		23 421 743	
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	18 813 742		18 359 295	
5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)		HN	4 905 807		5 062 448	
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO				
	(2) Dont	produits de locations immobilières	HY			
		produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG			
	(3) Dont	- Crédit-bail mobilier *	HP	23 266		5 664
		- Crédit-bail immobilier	HQ			
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH				
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ				
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK				
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art.238 bis du C.G.I.)	HX	83 000		78 000	
	(6ter) Dont amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)		RC			
		Dont amortissements exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD			
	(9) Dont transferts de charges	A1	578 914		444 235	
	(10) Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13)	A2				
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3				
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4			297 535	
	(13) Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6 obligatoires A9					
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N					
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels				
VNC de cessions de MAS (Machines à sous)	160 509					
Pénalités Amendes	76					
Produits de cessions de MAS				161 200		
Quote part de subventions d'investissements				157 388		
Reprise sur Amortissements Dérogatoires				5 164		
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N					
	Charges antérieures	Produits antérieurs				

Formulaire obligatoire (article 53 A
du Code général des impôts)

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise										SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINO										Néant <input type="checkbox"/> *					
CADRE A		IMMOBILISATIONS						Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice			Augmentations														
								1			Consécutives à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence			2				Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste							
																		3							
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		CZ				D8					D9							
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		KD	1 058 607			KE					KF	9 186						
CORPORELLES	Terrains								KG				KH					KI							
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9					KJ				KK					KL							
					Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					KM	17 997 446			KN					KO				
		Installations générales, agencements et aménagements des constructions *		Dont Composants				M2					KP				KQ					KR			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels				Dont Composants	M3					KS	11 724 870			KT					KU	1 560 451				
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements divers *								KV	4 809 196			KW					KX	84 852					
		Matériel de transport*								KY				KZ					LA						
		Matériel de bureau et mobilier informatique								LB	1 070 087			LC					LD	13 662					
		Emballages récupérables et divers *								LE				LF					LG						
	Immobilisations corporelles en cours								LH	974			LI					LJ	23 979						
	Avances et acomptes								LK	2 460			LL					LM							
	TOTAL III								LN	35 605 035			LO					LP	1 682 946						
	FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								8G				8M					8T						
Autres participations								8U	40 000			8V					8W								
Autres titres immobilisés								IP				IR					IS								
Prêts et autres immobilisations financières								IT	3 258			IU					IV								
TOTAL IV								LQ	43 258			LR					LS								
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								ØG	36 706 901			ØH					ØJ	1 692 133							
CADRE B		IMMOBILISATIONS						Diminutions				Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice			Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence										
								par virement de poste à poste		par cessions à des tiers ou mises hors service ou résultant d'une mise en équivalence		3			Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice										
								1		2					4										
INCORP.	Frais d'établissement et de développement						TOTAL I		IN			CØ				DØ					D7				
	Autres postes d'immobilisations incorporelles						TOTAL II		IO			LV	11 572			LW	1 056 221				IX				
CORPORELLES	Terrains								IP			LX				LY					LZ				
	Constructions	Sur sol propre	Dont Composants	L9					IQ			MA				MB					MC				
					Sur sol d'autrui	Dont Composants	M1					IR			MD	17 997 446			ME					MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions										IS			MG				MH					MI	
	Installations techniques, matériel et outillage industriels						3 188		IT			MJ	706 327			MK	12 575 806				ML				
	Autres immobilisations corporelles	Inst. gales., agencés, aménagements divers								IU			MM	4 894 049			MN					MO			
		Matériel de transport								IV			MP				MQ					MR			
		Matériel de bureau et mobilier informatique								IW			MS	1 083 749			MT					MU			
		Emballages récupérables et divers *								IX			MV				MW					MX			
	Immobilisations corporelles en cours								MY			MZ	24 954			NA					NB				
Avances et acomptes						(3 188)		NC			ND	5 649			NE					NF					
TOTAL III								IY			NG	711 976			NH	36 576 005				NI					
FINANCIÈRES	Participations évaluées par mise en équivalence								IZ			ØU				M7					ØW				
	Autres participations								IØ			ØX	40 000			ØY					ØZ				
	Autres titres immobilisés								I1			2B				2C					2D				
	Prêts et autres immobilisations financières								I2			2E	1 500			2F	1 758				2G				
	TOTAL IV								I3			NJ	1 500			NK	41 758				2H				
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III + IV)								I4			ØK	1755 725 049			ØL	37 673 985				ØM					

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

Désignation de l'entreprise SAS STE ANIMATION TOURISTIQUE BORDEAUX CASINONéant *

CADRE A

SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES
(OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES		Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice			
Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CY		EL		EM		EN	
Autres immobilisations incorporelles		TOTAL II		PE	930 493	PF	56 058	PG	11 572	PH	974 978
Terrains				PI		PJ		PK		PL	
Constructions	Sur sol propre			PM		PN		PO		PQ	
	Sur sol d'autrui			PR		PS		PT		PU	
	Inst. générales, agencements, aménagements des constructions	15 528 802		PV		PW	1 173 851	PX		PY	16 702 653
Installations techniques, matériel et outillage industriels		9 535 454		PZ		QA	915 620	QB	549 005	QC	9 902 069
Autres immobilisations corporelles	Inst. générales., agencements, aménagements divers	4 538 895		QD		QE	170 624	QF		QG	4 709 520
	Matériel de transport			QH		QI		QJ		QK	
	Matériel de bureau et informatique, mobilier	883 928		QL		QM	51 307	QN		QO	935 235
	Emballages récupérables et divers			QP		QR		QS		QT	
TOTAL III		30 487 080		QU		QV	2 311 403	QW	549 005	QX	32 249 477
TOTAL GÉNÉRAL (I + II + III)		31 417 573		ØN		ØP	2 367 461	ØQ	560 578	ØR	33 224 456

CADRE B

VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES

Immobilisations amortissables	DOTATIONS						REPRISES						Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice	
	Colonne 1 Différentiel de durée et autres		Colonne 2 Mode dégressif		Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel		Colonne 4 Différentiel de durée et autres		Colonne 5 Mode dégressif		Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel			
Frais établissements TOTAL I	M9		N1		N2		N3		N4		N5		N6	
Autres immob. incorporelles TOTAL II	N7		N8		P6		P7		P8		P9		Q1	
Terrains	Q2		Q3		Q4		Q5		Q6		Q7		Q8	
Constructions	Sur sol propre	Q9		R1		R2		R3		R4		R5		R6
	Sur sol d'autrui	R7	636	R8		R9		S1	5 164	S2		S3		S4
Ins. gales, agenc et am. des const.	S5		S6		S7		S8		S9		T1		T2	
Inst. techniques mat. et outillage	T3		T4		T5		T6		T7		T8		T9	
Autres immobilisations corporelles	Ins. gales, agenc am. divers	U1		U2		U3		U4		U5		U6		U7
	Matériel de transport	U8		U9		V1		V2		V3		V4		V5
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6		V7		V8		V9		W1		W2		W3
Emballages récup. et divers	W4		W5		W6		W7		W8		W9		X1	
TOTAL III	X2	636	X3		X4		X5	5 164	X6		X7		X8	(4 527)
Frais d'acquisition de titres de participation TOTAL IV	NL						NM						NO	
Total général (I+II+III+IV)	NP	636	NQ		NR		NS	5 164	NT		NU		NV	(4 527)
Total général non ventilé (NP+NQ+NR)	NW		636		Total général non ventilé (NS+NT+NU)		NY		5 164		Total général non ventilé (NW-NY)		NZ	(4 527)

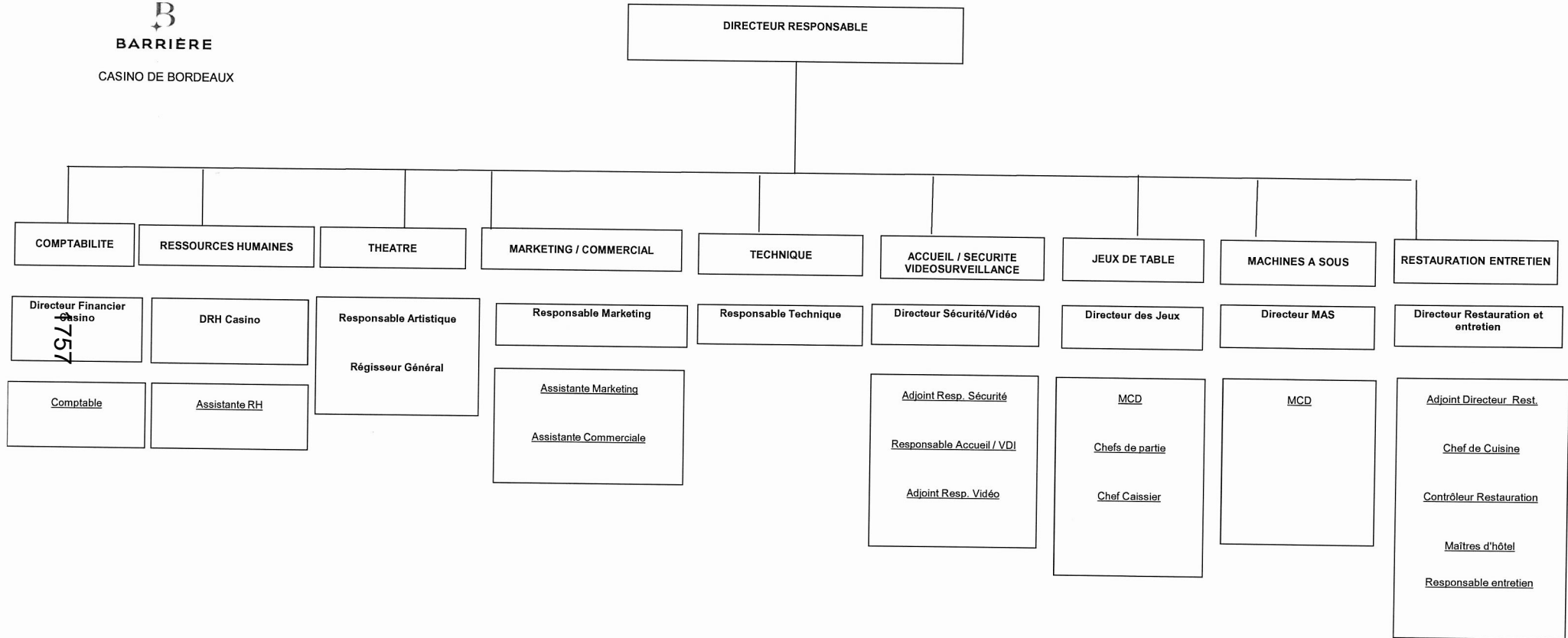
CADRE C

MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES RÉPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES*

	Montant net au début de l'exercice	Augmentations	Dotations de l'exercice aux amortissements	Montant net à la fin de l'exercice
Frais d'émission d'emprunt à étaler			Z9	Z8
Primes de remboursement des obligations			SP	SR

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

ORGANIGRAMME CASINO BARRIERE DE BORDEAUX



LES APÉRITIFS

LES CHAMPAGNES

Champagne Fouquet's Brut SA	10 cl 9,90 €
Champagne Pommery Brut Royal SA	75 cl 65,00 €
Champagne Fouquet's Rosé Brut SA	75 cl 69,00 €

LES CLASSIQUES

Aperol Spritz	10cl 7,50 €
Kir au vin blanc	10 cl 9,50 €
Kir Royal au Champagne Fouquet's	6 cl 4,80 €
Lillet blanc, Martini blanc, rouge ou rosé	6 cl 4,80 €
Suze, Porto Sandeman Ruby (rouge)	6 cl 4,80 €
Campari	2 cl 4,20 €
Ricard, Pastis 51	2 cl 4,50 €
Tariquet (secl) 2013 Côtes de Gascogne IGP	15 cl 4,50 €

LES COCKTAILS

SANS ALCOOL

Vendetta	
Jus d'ananas, sirop d'orgeat, sirop de fraise	15 cl 7,90 €

AVEC ALCOOL

Martini Royal	
6cl Martini blanc, 6cl Champagne Fouquet's, citron vert	15 cl 8,90 €
Carré d'As	
4cl Cognac Rémy Martin, jus d'ananas, sirop de pêche	15 cl 8,90 €
CLASSIQUES	
Americano	
3cl Martini blanc, 3cl Martini rouge, 3cl Campari, orange & citron	15 cl 8,90 €
Irish Coffee	
4cl whiskey Jameson, sucre de canne, café, chantilly	15 cl 8,90 €

LES ALCOOLS

Whisky Grants Signature	4 cl 5,60 €
Whisky Glenfiddich Malt Masters	4 cl 7,60 €
Whisky Jack Daniel's	4 cl 7,60 €
Rhum Bacardi, Vodka Poliakov Silver, Gin Gibson's	4 cl 5,70 €
Complément sirop	0,70 €
Complément jus de fruits, sodas	1,80 €

LES BIÈRES

PRESSION	
Kronenbourg 1664	25 cl 3,80 €
	50 cl 7,60 €
BOUTEILLES	
Carlsberg	33 cl 5,50 €
Heineken	33 cl 5,50 €
Grimbergen Blanche	33cl 5,50 €

LES SOFTS

PRESSION	
Coca-Cola, Coca-Cola light	33 cl 3,70 €
Sprite	33 cl 3,70 €
Fanta	33 cl 3,70 €
BOUTEILLES	
Coca-Cola Zéro	33 cl 3,70 €
Orangina	25 cl 3,70 €
Nestlé	25 cl 3,70 €
Limonade	25 cl 3,70 €
Schweppes Tonic, Schweppes Agrum	25 cl 3,70 €
JUS DE FRUITS ET NECTARS GRANINI	
Orange, pamplemousse, ananas, tomate, framboise, multivitaminé, abricot, pomme	25 cl 3,70 €

LES FORMULES

soirs, week-ends
et jours fériés

BUFFET SOLO
ENTRÉE OU DESSERT

8,90 €

BUFFET DE PLATS CHAUDS

11,50 €

BUFFET DUO
ENTRÉE + PLAT
OU PLAT + DESSERT

15,90 €

BUFFET GOURMAND
ENTRÉE + PLAT + DESSERT

24,90 €

Produits allergènes - consultez l'information disponible à l'accueil du restaurant

LES VINS AU VERRE sélection Barrière

Rouge		
Château l'Hospitalet Art de Vivre 2014		
Pays d'Oc IGP	15cl	7,70 €
Château Patache d'Aux Millésime 2011		
Médoc AOC Cru Bourgeois	15cl	8,40 €
Blanc		
Chardonnay de la Chevalière - Domaine Laroche		
Pays d'Oc IGP - vin BIO	15cl	4,40 €
Le Dada de Rouillac		
Pessac-Léognan AOC	15cl	8,80 €
Rosé		
Petit Saint Maur		
Côtes-de-Provence AOC	15cl	4,60 €

LES VINS EN PICHETS

Rouge - Bordeaux AOC	25 cl 5,00 €
	50 cl 7,50 €
Rosé - Côtes-de-Provence AOC	25 cl 5,00 €
	50 cl 7,50 €
Blanc - Pacherenc-du-vic-bilh VDP	25 cl 5,00 €
	50 cl 7,50 €

LES EAUX MINÉRALES

Vittel, Evian	50 cl 3,50 €
	100 cl 6,00 €
San Pellegrino, Badoit, verte	50 cl 3,50 €
	100 cl 6,00 €
Perrier	35 cl 3,60 €

LA CAFÉTERIE

Café ou thé gourmand
accompagné de cinq mini-desserts **6,90 €**

Expresso, décaféiné Malongo	2,10 €
Cappuccino, double expresso Malongo	3,50 €
Irish coffee	8,90 €
Thés Kusmi Tea	3,00 €

Earl Grey, Ceylan, Thé vert menthe	
infusions Kusmi Tea	3,00 €
Verveine, verveine/menthe, tilleul, tilleul/menthe, camomille	

COFFRET

Chance & Gourmandises

1 COUPE DE CHAMPAGNE 10cl

à consommer au Led & Bar +

LE BUFFET À VOLONTÉ

Entrée + Plat + Dessert +

VIN 25cl & CAFÉ +

5 € DE JETONS*

35 € SEULEMENT

EN VENTE À L'ACCUEIL DU CASINO

* Jetons non-échangeables, non remboursables

Insertion programme Carré VIP

LA CAVE

VINS ROUGES

	15 cl	37,5 cl	75 cl
Château de Camarsac, cuvée « Prince Noir »			
Bordeaux Supérieur AOC		10,00 €	15,90 €
Dourthe n°1			
Bordeaux AOC	4,90 €	11,00 €	18,50 €
Domaine du Grand Jaure 2012			19,00 €
Pécharmant AOC			
Château Haut-Moulin 2014			
Blaye-Côtes de Bordeaux - Vin BIO			19,50 €
Château Tour Bel-Air 2013			
Montagne-Saint-Émilion AOC	5,50 €		21,90 €
Château l'Hospitalet Art de Vivre 2014			
Pays d'Oc IGP	7,70 €		32,00 €
Château Patache d'Aux 2011			
Médoc Cru Bourgeois	8,40 €		34,00 €
Diane de Belgrave 2011/12			
Haut-Médoc AOC (2nd vin Château Belgrave)	19,90 €		36,00 €

buffets
À VOLONTÉ

Château La Garance 2011/12			
Graves AOC		27,90€	
Château Chambellan 2013			
Lalande-de-Pomerol AOC		34,00€	
Château Moulinet 2012			
Pomerol AOC		58,00€	
Château Belgrave 2011			
Haut-Médoc AOC – 5ème GCC	31,00€	59,00€	
Château Desmirail 2006 - 2012			
Margaux AOC – 3ème GCC	32,00€	62,00€	
Château Latour-Martillac 2012			
Pessac-Léognan AOC – GCC de Graves	34,00€	65,00€	

VINS BLANCS	15 cl	37,5 cl	75 cl
Tarquet (sec)			
Côtes de Gascogne IGP	4,50€	15,50€	
Dourthe n°1			
Bordeaux AOC		11,00€	18,50€
Château la Grave, cuvée du Pin			
Sainte-Croix-du-Mont AOC	5,00€	12,00€	21,00€
Chardonnay de la Chevalière – Domaine Laroche			
Pays d'OC IGP - vin BIO	8,60€	38,00€	
Le Dada de Rouillac			
Pessac-Léognan AOC	8,80€	40,00€	
Les Colinettes, Joseph Mellot			
Sancerre AOC		35,00€	

VINS ROSÉS	15 cl	37,5 cl	75 cl
Château Landereau			
Bordeaux Clairnet AOC		9,90€	16,50€
Dourthe n°1			
Bordeaux rosé AOC		11,00€	18,50€
Petit Saint Maur			
Côtes-de-Provence AOC	4,60€	21,00€	

1760

Services & Délices

Nouveau
dans votre restaurant

Prolongez votre plaisir en rapportant
votre bouteille chez vous.



Origines des viandes - voir tableau d'affichage. Prix nets en euros TTC. (Taux de TVA en vigueur selon la législation) service compris. Toute consommation doit être accompagnée d'un ticket de caisse. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Sachez consommer avec modération. En respect de la législation avec les débitants d'alcool, et dans l'intérêt de tous, la direction se réserve le droit de cesser la vente de boissons alcoolisées dès qu'elle l'aura jugé nécessaire. Merci de votre compréhension.
Le service des consommations s'arrête 15 minutes avant la fermeture de l'établissement.

Ouvert tous les jours de 12h00 à 14h30 et de 19h00 à 23h00.
Service jusqu'à minuit les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.
 Rue du Cardinal Richaud o Bordeaux Lac
 Accès tramway ligne C - Arrêt Palais des Congrès
 Tél. 05 56 69 49 00 - www.casino-bordeaux.com
 Rejoignez-nous sur /CasinoBordeaux

buffets À VOLONTÉ

LES FORMULES

BUFFET SOLO

ENTRÉE OU DESSERT

8,90 €

FORMULE EXPRESS

LE MIDI, HORS WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS

PLAT + CAFÉ GOURMAND

14,90 €

BUFFET DE PLATS CHAUDS

11,50 €

BUFFET DUO

LE MIDI, HORS WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS

BUFFET ENTRÉE + PLAT
OU PLAT + DESSERT

15,90 €

BUFFET GOURMAND

ENTRÉE + PLAT + DESSERT

24,50 €

BUFFET DUO

LE SOIR, WEEK-ENDS ET JOURS FÉRIÉS

ENTRÉE + PLAT
OU PLAT + DESSERT

17,90 €

LA LISTE DES ALLERGÈNES EST DISPONIBLE À L'ACCUEIL DU CASINO.

Ouvert tous les jours de 12h00 à 14h30 et de 19h00 à 23h00.
Service jusqu'à minuit les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.



La carte

SERVIE À TABLE

Les entrées

6 huîtres Marennes-Oléron, spéciales de claire n°3 13,90€

Velouté de potimarron, espuma de fourme d'Ambert
6,90€

Les belles asperges
blanches, sauce mousseline

11,90€

Terrine de foie gras de canard, nashi doré poché à la vanille 14,90€

Nem de tricandilles, sauce piquante 9,90€

Les Plats

Entrecôte de bœuf Simmental 300 grammes 24,90€

Hamburger du Sud-Ouest 19,90€

Carré de porcelet mariné au
miel 14,90€



Pavé de maigre rôti,
fondue de cardons & julienne d'asperges crues 21,50€

Filet de daurade royale poêlée, ail & piment de Padrón confit 16,50€

Supplément escalope de foie gras

5,90€

Les garnitures au choix : écrasée de pommes de terre, poêlée de cardons, haricots verts, frites, salade.

LES APÉRITIFS

LES CLASSIQUES

Aperol Spritz	10 cl	9,90 €
Kir au vin blanc	10 cl	4,80 €
Kir Royal au Champagne Fouquet's	10 cl	10,00 €
Lillet blanc, Martini (blanc, rouge ou rosé)	6 cl	5,50 €
Suze, Porto Sandeman Ruby (rouge)	6 cl	4,80 €
Campari	6 cl	5,00 €
Ricard, Pastis 51	2 cl	4,20 €
Tariquet (sec) 2013 Côtes de Gascogne IGP	15 cl	4,90 €
Tariquet 1 ^{ères} Grives	15 cl	6,20 €

LES COCKTAILS

SANS ALCOOL

Vendetta		
Jus d'ananas, sirop d'orgeat, Sirop de fraise	15 cl	7,90 €

AVEC ALCOOL

Martini Royal		
6cl Martini blanc, 6cl Champagne Fouquet's, citron vert	15 cl	9,90 €
Carré d'As		
4cl Cognac Rémy Martin, jus d'ananas, sirop de pêche	15 cl	9,90 €
Americano		
3cl Martini blanc, 3cl Martini rouge, 3cl Campari, orange & citron	15 cl	9,90 €

LES SOFTS

PRESSION

Coca-Cola, Coca-Cola zéro	33 cl	4,10 €
Sprite	33 cl	4,10 €
Fanta	33 cl	4,10 €

BOUTEILLES

Coca-Cola light	33 cl	4,10 €
Orangina	25 cl	4,10 €
Nestea, Oasis tropical	25 cl	4,10 €
Limonade	25 cl	4,10 €
Schweppes Tonic, Schweppes Agrum'	25 cl	4,10 €

JUS DE FRUITS ET NECTARS GRANINI

Orange, pamplemousse, ananas, tomate, framboise, multivitaminé, abricot, pomme	25 cl	4,10 €
--	-------	--------

LES ALCOOLS

Whisky Grants Signature	4 cl	5,60 €
Whisky Jack Daniel's	4 cl	8,60 €
Whisky Johnnie Walker Black Label	4 cl	9,90 €
Rhum Bacardi, Vodka Smirnoff, Gin Gordon's	4 cl	6,20 €
Complément sirop		0,70 €
Complément jus de fruits, sodas		1,80 €

LES VIN EN PICHETS

ROUGE

Bordeaux A.O.C.	25 cl	5,00 €
	50 cl	8,50 €

ROSE

Cote de Provence A.O.C.	25 cl	5,00 €
	50 cl	8,50 €

BLANC

Saint Mont A.O.C.	25 cl	5,00 €
	50 cl	7,50 €

LES BIÈRES

PRESSION

Heineken	25 cl	4,30 €
	50 cl	8,40 €

BOUTEILLES

Carlsberg	33 cl	5,50 €
Pelfort Brune	33 cl	5,50 €
Grimbergen Blanche	33 cl	5,50 €

LES BOISSONS CHAUDES

Café gourmand

Accompagné de 5 mini-desserts	6,90 €
-------------------------------	--------

Les cafés NESPRESSO

Expresso ou décaféiné	2,50 €
Double Expresso, cappucino	3,50 €
Macchiato	5,50 €

Thé Pascal Hammour

Darjelling, Earl Grey, English breakfast, 4 fruits rouges, Caramel, Vert Darjelling menthe, Vert Darjelling jasmin, Tilleul Bio, Menthe poivre Bio, Verveine Bio	3,00 €
--	--------

COFFRET Chance & Gourmandises

1 COUPE DE CHAMPAGNE 10cl

à consommer au Led & Bar

+

LE BUFFET À VOLONTÉ

Entrée + Plaf + Dessert

+

VIN 25cl & CAFÉ

+

5 € DE JETONS*

35€ SEULEMENT

EN VENTE À L'ACCUEIL DU CASINO

1763

Le Carré
VIP
BARRIÈRE

GAGNEZ DES POINTS
TRANSFORMEZ-LES
EN PRIVILÈGES

RENSEIGNEMENTS
À L'ACCUEIL DU CASINO

Origines des viandes : voir tableau d'affichage. Prix nets en euros TTC (Taux de TVA en vigueur selon la législation) service compris.
Toute consommation doit être accompagnée d'un ticket de caisse. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Sachez consommer avec modération.
En respect de la législation avec les débitants d'alcool, et dans l'intérêt de tous, la direction se réserve le droit de cesser la vente de boissons alcoolisées
dès qu'elle l'aura jugé nécessaire. Merci de votre compréhension.
Le service des consommations s'arrête 15 minutes avant la fermeture de l'établissement.

**Ouvert tous les jours de 12h00 à 14h30 et de 19h00 à 23h00.
Service jusqu'à minuit les vendredis, samedis et veilles de jours fériés.**

Rue du Cardinal Richaudo Bordeaux LaC
Accès tramway ligne C - Arrêt Palais des Congrès
Tél. 05 56 69 49 00 - www.casino-bordeaux.com
Rejoignez-nous sur /CasinoBordeaux

la cave

VINS ROUGES	15 cl	37,5 cl	75 cl
Château de Camarsac, cuvée « Prince Noir » Bordeaux Supérieur AOC		10,00€	17,90€
Dourthe n°1 Bordeaux AOC	4,90€	11,00€	19,90€
Domaine du Grand Jaure Pécharmant AOC			19,90€
Château Haut-Moulin – Vin BIO Blaye-Côtes de Bordeaux AOC			20,90€
Château Tour Bel-Air Montagne-Saint-Émilion AOC	5,90€		23,90€
Château de Montfaucon Côtes-du-Rhône AOC	6,50€		24,90€
Diane de Belgrave Haut-Médoc AOC (2nd vin Château Belgrave)		19,90€	36,00€
La Rosine IPG Collines Rhodaniennes	8,90€		39,90€
Dada de Rouillac Pessac-Leognan AOC	9,00€		42,00€
Château Latour-Martillac Pessac Leognan AOC – GCC de graves		34,00€	
Château Belgrave Haut-Médoc AOC – 5 ^{ème} GCC			59,00€
Château Desmirail Margaux AOC – 3 ^{ème} GCC		36,00€	69,00€
VINS BLANCS	15 cl	37,5 cl	75 cl
Tariquet sec Côtes de Gascogne IGP	4,90€		18,90€
Dourthe n°1 Bordeaux AOC		11,00€	19,90€
Château la Grave cuvée du Pin Sainte-Croix-du-Mont AOC	5,80€	13,00€	21,90€
Tariquet Premières Grives Côtes de Gascogne IGP	6,20€		24,90€
Bouzeron AOC Côte Chalonnaise	7,20€		29,50€
Sancerre tradition Val de Loire AOC	8,90€		40,00€
VINS ROSÉS	15 cl	37,5 cl	75 cl
Château Landereau Bordeaux Clairet AOC		9,90€	16,50€
Dourthe n°1 Bordeaux rosé AOC		11,00€	19,90€
Maure et more 2016 Côtes-de-Provence AOC	5,80€		23,90€

NOS VINS AU VERRE - 15CL

LA SÉLECTION BARRIÈRE

Réalisée par Manuel Peyrondet, Meilleur Sommelier de France
www.chaisdoeuvre.fr

LES INCONTOURNABLES

- Val de Loire
 - Sancerre AOC 'Tradition' 2016, bio 8,90€
Domaine Vacheron, Sauvignon
- Bordelais
 - Dada de Rouillac 2016 9,00€
Pessac-Léognan AOC, Cabernet franc, Merlot

SECRETS DE SOMMELIER

- Vallée du Rhône
 - Côtes du Rhône AOC 2015 6,50€
Château de Montfaucon,
Grenache, Syrah, Carignan, Cinsault

LES INATTENDUS

- Bourgogne
 - Bouzeron AOC 2015 7,20€
Héritiers Louis Jadot, Aligoté
- Vallée du Rhône
 - IGP Collines Rhodaniennes 2015 8,90€
La Rosine, Domaine Stéphane Ogier, Syrah

ET POUR LES AMATEURS DE ROSÉ

- Provence
 - Côtes de Provence AOC 2016 5,80€
« Maur & More » Château Saint-Maur,
Grenache, Cinsault

CHAMPAGNES

	10 cl	75 cl
Fouquet's Brut SA	9,30€	60,00€
Moët & Chandon Brut	12,00€	80,00€
Moët & Chandon Rosé	15,00€	90,00€

EAUX MINÉRALES

	50cl	100 cl
Evian, Vittel	3,50€	5,00€
San Pellegrino, Badoit	3,50€	5,00€

SERVICE & DÉLICES

Prolongez votre plaisir en rapportant votre bouteille chez vous.



COCKTAILS

CLASS'HC

	Avant 22h	Après 22h
Aperol Spritz 10cl Aperol 3cl, Prosecco 2cl, eau gazeuse	9.90	10.90
Mojito Bacardi 4 cl, menthe fraîche, citron vert, sucre cassonade, eau gazeuse	9.90	10.90
Piña Colada Saint James 4 cl, crème de coco, jus d'ananas	9.90	10.90
Gin Fizz Gin Goudons 6 cl, sirop de sucre de canne, 2 cl Perrier 10 cl jus de citron	9.90	10.90
Vesper Gin Goudons 6 cl, vodka Smirnoff Red 15cl, Lillet Blanc 10 cl, zeste de citron	9.90	10.90
Margarita Tequila Sauza 5cl, Cointreau 3 cl, jus de citron vert	9.90	10.90
Royal Mojito Rhum Bacardi 4cl, champagne Houpperts 6cl, feuilles de menthe, sucre cassonade, citron vert, eau gazeuse	11.90	12.90

CRÉATIONS

	Avant 22h	Après 22h
Cosmo Vanille vodka Smirnoff Red 3 cl, liq. eur. de vanille 15 cl, jus de citron vert 15 cl, jus de framboise	9.90	10.90
Flush Royal Gin Goudons 3 cl, Veeer 5 cl, sirop de cerise, Champagne Houpperts 6 cl	11.90	12.90
Champi Frais Crème de Cassis 2 cl, jus de fraise 8 cl, jus de citron 1 cl, Champagne Houpperts 6 cl	11.90	12.90

SANS ALCOOL

	Avant 22h	Après 22h
Beachcomber jus de goyave, jus de citron, sirop de framboise	7.90	8.70
Exotic Ginger jus de goyave 15 cl, jus de pamplemousse 5 cl, sirop de pêche 2 cl, gingembre frais	7.90	8.70
Virgin Mojito Menthe fraîche, citron vert, sucre brun, eau gazeuse	7.90	8.70
Rainbow Cooler jus d'ananas, jus de mangue, sirop de grenadine	7.90	8.70



CARTE LED - DECEMBRE 2017.indd 1



SANDWICHS VARIÉS

Le jambon-émmental
Le poulé cajun
Le thon-mayonnaise

Le Wrap saumon & crudirés
Le landais

Avant 22h
5€
50

Après 22h
6€
10

Avant 22h
7€
00

Après 22h
7€
80

FORMULE

Avant 22h
8€
00

Après 22h
8€
80

1 SANDWICH*
+ 1 BOISSON AU CHOIX

Bière pression Heineken 25cl
sodas pression 33cl
jus de fruits 25cl Vittel 25cl
verre de vin Daurthe N°1 ou Tanquet sec 15cl

* 15% pour enfants ou étudiants

LA LISTE DES ALLERGENES EST DISPONIBLE A L'ACCUEIL DU CASINO

Le Carré
VIP
BARRIÈRE



GAGNEZ DES POINTS
TRANSFORMEZ-LES
EN PRIVILEGES

RENSEIGNEMENTS
A L'ACCUEIL DU CASINO



LES TABLES
BARRIÈRE



led&bar

COCKTAILS • TEA TIME • CHAMPAGNES

LES TABLES
BARRIÈRE



4th - Décembre 2017

22/12/2017 16:10

APÉRITIFS

		Avant 22h	Après 22h
Ricard	2 cl	3.70	4.00
Kir	10 cl	4.60	5.00
Martini Bianco, Rosso	6 cl	4.60	5.10
Campari	6 cl	5.00	5.50
Porto Sandeman Ruby	6 cl	4.60	5.10
Lillier Blanc	6 cl	5.50	5.80

CHAMPAGNE

COUPE 10 cl

		Avant 22h	Après 22h
Fouquer's Brur		9.30	10.30
Moët & Chandon Brur		12.00	13.00
Moët & Chandon Rosé		15.00	16.50

BOUTEILLE 75 cl

Fouquer's brur		50.00	55.00
Moët & Chandon Brur		80.00	90.00
Moët & Chandon Rosé		90.00	100.00

BIÈRES
À LA PRESSION

	25 cl	Avant 22h	Après 22h
Heineken bière blonde premium 5*		4.30	4.80
Affligem bière d'abbaye belge 6.7*		5.10	5.60
Panaché		4.30	4.80
Monaco		4.30	4.80

BIÈRES
EN BOUTEILLE

	33 cl	Avant 22h	Après 22h
1664 blanche		5.20	5.80
Pelforth brune		5.20	5.80
Desperados		7.00	7.80
Cubanisto		7.00	7.80
Heineken 00 sans alcool		4.30	4.70

VINS
AU VERRE

ROUGE

	15 cl	Avant 22h	Après 22h
Dourthe N°1		5.50	6.00

ROSÉ

Dourthe N°1		5.50	6.00
-------------	--	------	------

BLANC

Tariquer blanc (sec) vin de pays des côtes de Gascogne		4.20	4.60
---	--	------	------

BLANC MOELLEUX

Tariquer "Premières Grives" vin de pays des côtes de Gascogne		6.20	6.80
--	--	------	------

SODAS
À LA PRESSION

	33 cl	Avant 22h	Après 22h
Coca-Cola		4.10	4.50
Coca-Cola Zero		4.10	4.50
Sprite		4.10	4.50
Fanta		4.10	4.50

SODAS
& EAUX

		Avant 22h	Après 22h
Red Bull	25 cl	6.50	7.20
Coca-Cola Light	33 cl	4.10	4.50
Orangina, Nesrea	25 cl	4.10	4.50
Schweppes	25 cl	4.10	4.50
Schweppes Agrumes	25 cl	4.10	4.50
Cini	25 cl	4.10	4.50
Sirop Monin	25 cl	2.30	2.50
Perrier	33 cl	4.10	4.50
Vittel	25 cl	2.90	3.20

JUS DE
FRUITS

	25 cl	Avant 22h	Après 22h
Orange		4.10	4.50
Pamplemousse		4.10	4.50
Ananas		4.10	4.50
Abricot		4.10	4.50
Multivitamines		4.10	4.50
Pomme		4.10	4.50
Framboise		4.10	4.50
Tomate		4.10	4.50
Cranberry		4.10	4.50
Mangue		4.10	4.50



Ouvert tous les jours de 10h00 à 4h00

Prix nets en euros TTC (TVA selon la législation en vigueur). Service compris. Toute consommation doit être accompagnée d'un ticket de caisse. L'abus d'alcool est dangereux pour la santé. Sachez consommer avec modération. En respect de la législation avec les débitants d'alcool, et dans l'intérêt de tous, la direction se réserve le droit de cesser la vente de boissons alcoolisées dès qu'elle l'aura jugé nécessaire. Merci de votre compréhension.

ALCOOL

	4 cl	Avant 22h	Après 22h
VODKAS			
Smirnoff Red		6.20	6.80
Belvédère		9.50	10.50
WHISKYS			
BLENDED SCOTCH			
JB Rare		6.20	6.80
Chivas Regal Premium 12 ans		9.50	10.50
IRISH WHISKEY			
Jameson		6.40	7.10
BOURBON			
Jack Daniel's		8.60	9.40
RHUMS			
Bacardi		6.20	6.80
Saint James Blanc		6.20	6.80
Havana 3 ans		6.40	7.10
Diplomatico		12.00	13.20
GIN			
Gordon's		5.60	6.20
Tanqueray		9.50	10.50
TEQUILA			
Sauza Bianco		6.20	6.80
LIQUEURS			
Ger 27, Ger 31, Bailey's		5.60	6.20
Cointreau		5.60	6.20
Malibu		5.60	6.20
Manzana Verde		5.60	6.20
COGNACS			
Hennessy Fine de Cognac		9.50	10.50
ARMAGNAC			
Laubade VSOP		6.80	7.50
Accompagnement sirop		0.70	0.80
Accompagnement soda, jus de fruits ou Perrier		1.80	2.00
Accompagnement Red Bull		3.20	3.60

CAFÉTERIE

	Avant 22h	Après 22h
Expresso, décaféiné, noisette	2.20	2.40
Double expresso	3.40	3.70
Cappuccino, café crème	3.40	3.70
Café frappé	3.00	3.30
Irish Coffee	9.90	10.90
Verre de lait	1.90	2.10
Thé	3.00	3.50
Infusion Earl Grey, Ceylan, vert menthe verveine, verveine-menthe, tilleul, camomille	3.00	3.50

LA CARÈNE

WHISKYS 4cl

JB Rare	6,80	Jameson	7,10
Chivas Regal	10,50	Lagavulin 16 ans	11,70
Jack Daniel's	9,40		

RHUMS 4cl

Bacardi	6,80	Smirnoff Red	6,80
Saint-James	6,80	Belvédère	10,50
Havana Club 3 ans	7,10	Gordon's	6,20

VODKAS & GIN 4cl

EAUX DE VIE 4cl

Hennessy Fine de Cognac	10,50	Poire Williams Cartron	8,70
Armagnac Ch. de Laubade VSOP	7,50	Calvados Drouin	8,70

LIQUEURS 4cl

Cointreau	6,20	Malibu	6,20
Baileys	6,20	Complément sirop	0,80
Get 27, 31	6,20	Complément soda ou jus	2,00
Manzana Verde	6,20	Complément Red Bull	3,60

APERITIFS

Kir au vin blanc 10cl	5,00	Ricard 2cl	4,00
Kir royal Champagne Fouquets 13cl	11,30		
Lillet blanc, Campari, Martini blanc, rouge, Porto rouge, Suze	6cl	5,80	

BIERES

Heineken pression 25cl	4,80	Desperados	7,80
1664 33cl	5,80	Affligem	6,40
Pelforth brune 33cl	5,80	Grimbergen blanche	6,40

CHAMPAGNES

Fouquet's SA Brut 10cl	10,30	75cl	55,00
Moët & Chandon Rosé 10cl	16,50	75cl	100,00
Veuve Cliquot Brut 75cl	160,00		

COCKTAILS AVEC ALCOOL 10,90 SANS

ALCOOL 8,70

Aperol Spritz : Aperol 3cl, Prosecco 5cl, eau gazeuse Beachcomber :

Mojito : Rhum Bacardi 4cl, menthe fraîche, cassonade, citron vert, eau gazeuse Jus de goyave, jus de citron vert, sirop de framboise

Piña Colada : Rhum St James 4cl, jus d'ananas, crème de coco Afterglow : Orange, ananas, sirop de grenadine

Americano : Martini rouge 3cl, Martini blanc 3cl, Campari 3cl

Royal Mojito : Bacardi 4cl, menthe fraîche, cassonade, citron vert, champagne 8cl (+2€)

JUS DE FRUITS & SODAS 4,50

Orange, pamplemousse, ananas, tomate, framboise, multivitaminé, abricot, pomme, fraise	
Orangina, Sprite, Schweppes agrumes, Schweppes, Nestea, Cacolac, Coca-Cola	
Sirop à l'eau	2,50
RedBull	7,20
¼ Vittel	3,20

CAFETERIE

Café, décaféiné	2,40	Thés & infusions	3,50
Double espresso, cappuccino	1,70	Earl Grey, Ceylan, vert menthe	
Irish Coffee	10,90	Verveine, tilleul, camomille	

L' ABUS D' ALCOOL EST DANGEREUX POUR LA SANTE . A CONSOMMER AVEC MODERATION.
LISTE DES ALLERGÈNES DISPONIBLE À L'ACCUEIL DU CASINO.
Tarifs TTC nets en euros – TVA en vigueur selon la législation en cours – Service compris. En respect de la législation sur les débitants d'alcool et dans l'intérêt de tous, la direction se réserve le droit d'arrêter la consommation d'alcool dès qu'elle l'aura jugée nécessaire. Merci de votre compréhension.